

MEMOIRE DE LA

CITE DE CHOMEDEY

A LA

COMMISSION D'ENQUETE SUR LES PROBLEMES

INTERMUNICIPAUX DE L'ILE-JESUS



**bureau du greffier**

EXTRAIT du procès-verbal de l'assemblée d'ajournement du conseil municipal de la Cité de Chomedey, tenue à 12:02 hres a.m., mardi, le 28 avril 1964, au lieu ordinaire des séances du conseil, 750 boulevard Labelle, et à laquelle assemblée sont présents: Son Honneur le Maire, Me J.-Noel Lavoie et Messieurs les Echevins:

Claude Collin,  
Raymond Fortin,  
Adolphe Ouimet,  
Benoit Renaud,  
Steve Bodi,

Benoit Gravel,  
Fernand Vary,  
J.G. Tétreault,  
Y.M. Kaplansky,  
J.G. Groleau.

formant quorum des membres du conseil et siégeant sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me J.-Noel Lavoie.

Messieurs les Echevins Lorne Bernard et Gaston Marleau sont absents de leurs sièges.

Sont aussi présents:

M. Armand Lebeau,  
Ass.-greffier.

M. G.A. Lacouture,  
Trésorier,

Me Adolphe Prévost,  
Conseiller juridique,

M. Marcel Nadeau,  
Ingénieur municipal,

M. J.-P. Lépine,  
Ing. municipal-adj.

M. Réal Cariépy,  
Comm. industriel,

M. Louis Morency,  
Sur.-travaux publics.

M. W.D. Taylor,  
Directeur serv. achats.

M. A. Meissner,  
Dir. Embellissement.

---

Résolution no. 64/453

CONSIDERANT la teneur du mémoire soumis, le 22 avril 1964, par le Regroupement Municipal de l'île Jésus à la Commission Sylvestre sur les problèmes intermunicipaux de l'île Jésus et VU que l'expérience de la Cité de Chomedey est une preuve tangible de l'efficacité des fusions de municipalités comme solution aux problèmes intermunicipaux,

IL EST PROPOSE PAR: M. Benoit Renaud,  
APPUYE PAR: M. Benoit Gravel,

Et résolu à l'unanimité:

...2...

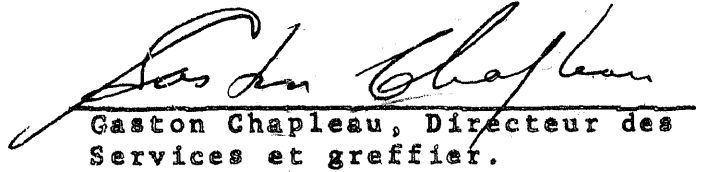


Que le conseil municipal de la Cité de Chomedey, après avoir pris connaissance du susdit mémoire du Regroupement Municipal de l'Ile Jésus, se déclare unanime à endosser les recommandations y contenues en autant que le principe du regroupement des municipalités actuelles de l'Ile Jésus est concerné.

ADOPTE

COPIE CERTIFIEE CONFORME

CE 28 avril 1964.

  
Gaston Chapleau, Directeur des  
Services et greffier.

nla



bureau du greffier

EXTRAIT du procès-verbal de l'assemblée d'ajournement du conseil municipal de la Cité de Chomedey, tenue à 12:05 hres p.m., le 17 mars 1964, au lieu ordinaire des séances du conseil, 750 boul. Labelle et à laquelle assemblée sont présents: Son Honneur le Maire, Me J.-Noel Lavoie et Messieurs les Echevins:

Claude Collin,  
Raymond Fortin,  
Lorne Bernard,  
Adolphe Ouimet,  
Steve Bodi,

Gaston Marleau,  
Benoit Gravel,  
J.G. Tétreault,  
Y.M. Kaplansky,

formant quorum des membres du conseil et siégeant sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me J.-Noel Lavoie.

Sont absents de leurs sièges, Messieurs les Echevins:

Benoit Renaud,  
Fernand Vary,

J.G. Groleau,

Sont aussi présents: M. Armand Lebeau, ass.-greffier,  
M. G.A. Lacouture, trésorier,  
Me Adolphe Prévost, cons.-jur.,  
M. Marcel Nadeau, ing.-mun.,  
M. J.P. Lépine, ing.-mun.-adjoint,  
M. Louis Morency, sur.-travaux.

---

Résolution no. 64/287

CONSIDERANT la Commission d'enquête récemment nommée pour étudier, sous la présidence de l'Honorable juge Armand Sylvestre, les problèmes intermunicipaux de l'Ile Jésus et VU l'expérience de la Cité de Chomedey depuis son incorporation à la suite de la fusion des villes de Renaud, de l'Abord-à-Plouffe et de la Cité de Saint-Martin,

CONSIDERANT les progrès accomplis et les problèmes intermunicipaux solutionnés au bénéfice de la Cité et des citoyens depuis ladite incorporation et VU que l'exemple de Chomedey est une preuve tangible que la fusion des municipalités est une solution efficace et appropriée aux divers problèmes intermunicipaux,

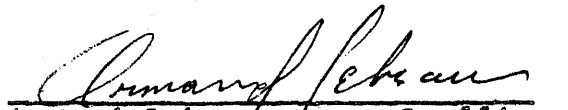
IL EST PROPOSE PAR: M. Claude Collin,  
APPUYE PAR: M. J.G. Tétreault,

et résolu à l'unanimité:

que le mémoire préparé par M. Gaston Chapleau, Directeur des Services et Greffier, avec la collaboration de MM. Réal Gariépy, commissaire-industriel, et H.-P. Banville, Directeur du service des parcs et terrains de jeux, à l'intention de la Commission d'enquête sur les problèmes intermunicipaux de l'Ile Jésus, soit accepté et présenté à ladite commission d'enquête tel que soumis.

ADOpte.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME  
CE 23 avril 1964.

  
Armand Lebeau, Ass.-Greffier.



MEMOIRE DE LA

CITE DE CHOMEDEY

A LA

COMMISSION D'ENQUETE SUR LES PROBLEMES

INTERMUNICIPAUX DE L'ILE-JESUS

Mars 1964.

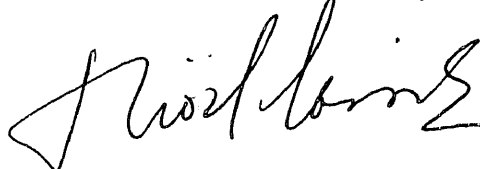
Monsieur le Président,  
Messieurs les Commissaires,

Les Membres du Conseil de la Cité de Chomedey ainsi que la plupart des officiers de la Cité ont eu le plaisir de rencontrer les Membres de votre Commission mardi, le 25 février dernier, et de discuter librement avec vous des problèmes qui ont motivé la création de votre Commission par les autorités provinciales.

Lors de cette rencontre, vous avez manifesté le désir que la Cité de Chomedey, à l'instar de toutes les autres corporations municipales ayant juridiction dans le territoire de l'Ile-Jésus, vous soumette par écrit son point de vue sur les mesures qu'elle préconise pour remédier à la situation actuelle. C'est à cette invitation que nous répondons aujourd'hui en vous soumettant un mémoire qui, nous l'espérons, sera une contribution sereine, réfléchie et utile dans l'accomplissement de l'importante tâche qui vous a été confiée.

Quant à nous, nous ne doutons pas que, dans ses recommandations à l'Honorable Ministre des Affaires Municipales, votre Commission n'aura d'autre préoccupation que le plus grand bien de tous les citoyens de l'Ile-Jésus.

Bien humblement,



J.-NOEL LAVOIE,  
Maire.

Mars 1964.

## I N T R O D U C T I O N

Le point de vue de la Cité de Chomedey sur les problèmes intermunicipaux de l'Ile-Jésus est déjà amplement connu du public. Il a déjà été exprimé à maintes reprises par ses représentants autorisés, soit directement, à l'occasion de déclarations publiques ou à la presse, soit indirectement, par des prises de positions à la Corporation Interurbaine de l'Ile-Jésus ou par des mesures législatives adoptées au Conseil même de la Cité de Chomedey. En effet, des mesures législatives comme l'adoption du règlement no. C-366, qui décrétait l'annexion du territoire de la Ville de Fabreville à la Cité de Chomedey, et le projet d'annexion de la Ville de Ste-Dorothée, également au territoire de la Cité de Chomedey, doivent être interprétées comme des gestes concrets qui s'inspirent des mêmes motifs qui ont présidé à la formation de la Cité de Chomedey elle-même lors de la fusion des villes de Renaud, de l'Abord-à-Plouffe et de la Cité de St-Martin.

Le malaise général qui existe présentement dans l'Ile-Jésus est, dans l'opinion des dirigeants de la Cité de Chomedey, en grande partie, sinon uniquement, attribuable à l'inefficacité du régime politique actuel qui se révèle inapte à résoudre les multiples problèmes d'envergure interurbaine occasionnés par le phénomène d'urbanisation intense que connaissent la plupart

des villes de l'Ile-Jésus depuis les deux dernières décennies et qui ignore les cadres de limites municipales arbitrairement établies au point qu'il faille chercher les bornes indicatrices pour déterminer la municipalité dans laquelle le visiteur se trouve. Cette contiguïté territoriale qui oblige les diverses corporations municipales de l'Ile-Jésus à entamer le dialogue avec l'une ou plusieurs de leurs voisines chaque fois qu'il s'agit de résoudre un problème d'alimentation en eau potable, d'épuration des eaux, de zonage limitrophe ou de construction de routes intermunicipales, est une cause d'atermoiements et de délais qui, en fin de compte, sont toujours au détriment du contribuable.

La Corporation Interurbaine de l'Ile-Jésus ne s'est pas davantage révélée un organisme adéquat pour régler les problèmes à l'échelle de toute l'Ile-Jésus si l'on en juge par les laborieuses discussions qui ont entouré la seule approbation de principe d'un plan directeur proposé pour le réseau des routes intermunicipales de l'Ile-Jésus, projet qui, dans les circonstances actuelles, risque d'être relégué aux oubliettes alors que devant l'impact démographique qui envahit l'Ile-Jésus depuis les deux dernières décades, il est urgent d'adopter immédiatement les mesures appropriées qui permettront aux citoyens de l'Ile d'éviter les inconvénients et les dépenses exorbitantes qu'ont à rencontrer actuellement les citoyens de l'Ile de Montréal pour remédier à leur problème de circulation.

La Cité de Chomedey comme plusieurs des cités et villes de l'Ile-Jésus admet l'impuissance du régime actuel à obvier aux difficultés présentes et reconnaît l'urgente nécessité d'une nouvelle forme de gouvernement local qui devra être doté de la juridiction et des pouvoirs nécessaires à la solution rapide et efficace des problèmes actuels et futurs de l'Ile-Jésus comme l'organisation d'un service de transport en commun et le prolongement éventuel du métro de Montréal sur l'Ile-Jésus de façon à satisfaire pleinement les besoins de la population au meilleur de ses intérêts. Les autorités provinciales elles-mêmes reconnaissent d'ailleurs l'urgence de la situation sans quoi elles n'auraient pas créé la présente Commission d'Enquête.

L'objet du présent mémoire n'est donc pas de brosser devant cette Commission le



tableau d'une situation qu'elle connaît déjà non plus que d'élaborer sur des théories déjà exprimées et mises en oeuvre en partie du fait de la création même de la Cité de Chomedey, mais de démontrer à la lumière de l'expérience le bien-fondé de l'attitude prise par les dirigeants de la Cité de Chomedey jusqu'à ce jour. Aussi, dans le présent mémoire, nous bornerons-nous à exposer, dans une première partie, la situation qui prévalait dans le territoire placé sous la juridiction de la Cité de Chomedey au moment de la fusion et, dans une deuxième partie, la situation actuelle de la Cité de Chomedey. L'évidence du progrès accompli durant cette courte période de trois ans est, à notre avis, une preuve tangible et la meilleure démonstration que la Cité de Chomedey peut apporter à l'appui de sa thèse préconisant la disparition des frontières arbitraires qui sont un obstacle au développement normal et à l'aménagement rationnel des villes et pronant l'établissement de municipalités correspondant aux agglomérations urbaines, à la géographie et à la topographie et prévoyant des réserves territoriales d'expansion pour les besoins futurs de façon à assurer aux citoyens un maximum de services communautaires et administratifs au coût le plus économique possible.

P R E M I E R E     P A R T I E

LA SITUATION DES VILLES DE RENAUD ET DE L'ABORD-A-PLOUFFE  
ET DE LA CITE DE ST-MARTIN AU MOMENT DE LA FUSION

CHAPITRE PREMIER - LA VILLE DE RENAUD

Le territoire de la municipalité.

La Ville de Renaud, qui avait été érigée en corporation municipale en 1959, avait hérité de tout le territoire de l'ancienne municipalité de la Paroisse de St-Martin qui couvrait quelques six mille acres de terrain en plein coeur de l'Ile-Jésus. Elle était contiguë aux villes de Duvernay, de Pont-Viau, de Laval-des-Rapides, de St-Martin, de l'Abord-à-Plouffe, de Ste-Dorothée, de Fabreville, de Ste-Rose et de Vimont, ses limites est-ouest s'étendant d'un point situé à quelques seize cents pieds à l'Est du boulevard des Laurentides sur une distance d'environ six milles jusqu'aux limites de Ste-Dorothée, alors que ses limites nord et sud étaient distantes de quelque deux milles et demi.

Cette municipalit  d'un peu plus de neuf milles carr s pr sentait l'aspect d'un immense terrain vacant qui n'avait d'une ville que le nom et dont plus des trois-quarts  taient pass s aux mains des sp culateurs durant les ann es cinquante-sept, cinquante-huit, cinquante-neuf et soixante. Elle avait donc dans son ensemble un caract re nettement rural   l'exception peut- tre de quelques embryons de d veloppements urbains qui s' taient amorc s en bordure du boulevard des Laurentides (Projet Bon Air), sur la terre trois cent trente-sept (Projet Sun Valley) et sur les terres trois cent quarante-neuf et trois cent cinquante (Projet Renaud Estate), projets qui couvraient   peine deux pour cent du territoire de Renaud.

Quant   l'am nagement de son territoire, la Ville n'avait encore adopt  aucun plan directeur ni de zonage. Elle avait cependant accept  en principe quelques  tudes locales d'urbanisme pr sent es par les promoteurs des projets domiciliaires qui commen aient   s' baucher dans sa partie est.

#### Travaux publics.

Les seuls grands travaux de voirie qui existaient dans la Ville de Renaud au moment de la fusion  taient les routes provinciales num ros 8, 11 et 11A ainsi que la nouvelle autoroute des Laurentides, ces trois derni res segmentant son territoire en quatre parties suivant des axes nord-sud alors que la route no. 8 constituait la seule voie collectrice dans l'axe est-ouest.   l'exception des rues r cemment ouvertes dans les nouveaux projets domiciliaires, les seules autres voies de communication qui existaient  taient les anciens chemins ruraux comme la Mont e St-Elz ar, le boulevard Cl roux actuel et le Chemin du Trait-Carr  ou Chemin du Souvenir ainsi que quelques autres art res secondaires comme les Mont es Gagnon ou Jaguin.

Pour r pondre aux besoins des nouveaux projets domiciliaires, la Ville de Renaud avait cependant entrepris, conjointement avec la Ville de St-Elz ar, la construction d'un collecteur d' gouts et d'une station de pompage pr vus pour desservir le secteur situ    l'Est de l'autoroute des Laurentides ainsi que le territoire de la

Ville de St-Elzéar. La Ville de Renaud avait également entrepris la construction d'un réseau d'aqueduc alimenté à l'aide de puits naturels et reliant les terres trois cent trente à trois cent quarante-neuf de façon à desservir les trois projets domiciliaires en construction.

Les seules autres travaux qui existaient dans la ville comme la voie ferrée du C.P.R. et les lignes de transmission électriques de La Compagnie d'Electricité Shawinigan et de La Commission Hydroélectrique de Québec avaient été érigées en fonction des besoins de la métropole ou de la province et prenaient figure d'intrus dans les limites de la ville.

#### Economie locale.

A cette époque, la population de Renaud qui s'élevait à deux mille seize âmes était restée en presque totalité terrienne et l'économie de la ville était nettement rurale du fait que la plupart des cultivateurs qui avait vendu leur terre aux spéculateurs s'étaient gardé un droit de culture. On déplorait déjà cependant l'abandon de plusieurs terres par suite de ces transactions alors que, d'autre part, des terrains lotis en pleine terre étaient vendus séparément, même si la ville n'avait aucune possibilité de les desservir avant plusieurs années.

#### Administration et finances

Dans l'état de son développement, la Ville de Renaud n'avait besoin pour s'administrer que d'un minimum de personnel. Aussi, la gestion de ses affaires était-elle confiée à un secrétaire à temps partiel alors qu'un contremaitre de voirie suffisait à lui seul à l'entretien des systèmes d'égoûts et d'aqueduc, les voies publiques étant entretenues par les autorités provinciales.

Malgré les dimensions de son territoire, la Ville de Renaud avait un rôle d'évaluation inférieur à \$12,000,000.00 comme on pourra le constater au tableau numéro 1 ci-après, (page 7). A cause de l'état peu développé de la municipalité et de services réduits au strict minimum, la ville

LA SITUATION DES TROIS VILLESAU MOMENT DE LA FUSION

(31 mars 1961)

	<u>TERRITOIRE</u>		<u>POPULATION</u>	<u>EVALUATION</u> <u>IMPOSABLE</u>	<u>DETTE OBLIGATAIRE</u>		<u>ENGAGEMENTS</u> <u>PAR REGLEMENTS (1)</u>	<u>DETTE REELLE</u>	
	<u>total(acres)</u>	<u>urbanisé</u>			<u>MONTANT</u>	<u>% EVALUATION</u>		<u>MONTANT</u>	<u>% EVALUATION</u>
RENAUD	6,000	2%	2,016	\$11,786,085.	\$ 670,000.	5.6%	\$ 1,028,500.	\$ 1,698,500.	14.4%
L'ABORD A PLOUFFE	1,200	75%	14,595	37,625,530.	4,831,400.	12.8%	1,776,950.	6,608,350.	17.5%
ST-MARTIN	1,905	65%	13,361	37,363,055.	5,489,000.	14.6%	433,800.	5,922,800.	15.8%
(CHOMEDEY)	9,105	13.6%	29,972	86,774,670.	10,990,400.	12.6%	3,239,250.	14,229.650.	16.3%

(1) Règlements adoptés par chacune des villes dont les emprunts par obligations ont été effectués par la Cité de Chomedey après la fusion.

(2) Dont \$ 1,031,600.00 pour le fonds d'aqueduc.

avait pu s'administrer jusqu'au moment de la fusion avec les revenus d'une taxe foncière relativement peu élevée et fixée à vingt-cinq cents du cent dollars d'évaluation imposable. En plus de cette taxe générale, la ville avait commencé à percevoir certaines taxes foncières spéciales dans le secteur est à la suite des travaux d'égoûts et d'aqueduc exécutés. La dette obligataire, qui s'élevait à 5.6% de l'évaluation imposable au moment de la fusion, aurait cependant pris des proportions considérables dès l'année suivante si l'on considère que la Ville avait alors des engagements pour d'autres travaux d'égoûts et d'aqueduc s'élevant à au-delà d'un million de dollars, ce qui aurait porté sa dette dans l'espace d'un an à 14.4% de son évaluation. La situation de la Ville elle-même, au coeur de l'Ile-Jésus, et l'emplacement des projets domiciliaires, qui rendaient les services d'égoûts et d'aqueduc fort dispendieux à cause des distances à parcourir à travers champs ou dans les limites des municipalités voisines pour disposer des égoûts domestiques ou pour alimenter en eau potable les nouveaux résidents, laissaient entrevoir à brève échéance une situation financière précaire qui aurait exigé de fortes augmentations de taxes étant donné la disproportion entre les investissements requis et l'apport d'évaluation des nouvelles constructions résidentielles, toutes de type uni-familiale. La Société Centrale d'Hypothèque, et de Logement, qui avait approuvé les premiers projets domiciliaires, faisait d'ailleurs des difficultés pour accepter de nouveaux prêts, ce qui explique que la Ville de Renaud n'ait émis aucun permis de construction durant l'année 1960.

La situation de la Ville de Renaud au moment de la fusion se résumait donc à un immense potentiel de développement avec un territoire propice en certains endroits à un usage industriel, comme le long de la voie ferrée du C.P.R., potentiel qui toutefois risquait de demeurer inexploité faute de ressources financières pour sa mise en valeur.

## CHAPITRE DEUXIEME - LA VILLE DE L'ABORD-A-PLOUFFE

### Le territoire.

Erigée en ville dès 1947, l'Abord-à-Plouffe avait succédé au village du même nom qui, créé en 1927, s'était développé lentement vers l'est formant tête de pont à l'accès de Cartierville. Son territoire couvrait à peine mille deux cents acres et formait une bande de terre d'environ un mille et demi de profondeur, en bordure de la Rivière-des-Prairies, s'étendant de la limite ouest de la Cité de Laval-des-Rapides jusqu'à la limite est de la Ville de Ste-Dorothée avec, à cette limite, une protubérance vers le nord ébauchant un mouvement d'encerclement autour de la Cité de St-Martin située immédiatement aux limites nord. Elle était urbanisée à environ 75% et son développement touchait déjà les limites de Laval-des-Rapides et de St-Martin dans la presque totalité de son territoire, seule la partie annexée de Ste-Dorothée quelques années plus tôt étant en développement.

Cette municipalité avait connu un développement intense depuis 1954, année de l'installation de son premier système d'égoûts, mais, pas plus que la Ville de Renaud, elle n'avait bénéficié des avantages d'un plan directeur pour l'aménagement de son territoire. Un certain contrôle s'exerçait cependant, puisque la ville avait adopté un règlement de zonage et mis en vigueur un règlement de construction qui ont assuré la qualité des bâtiments érigés durant cette période et préservé le caractère résidentiel des nouveaux quartiers. Le secteur en développement était cependant assujéti à un plan directeur officieux correspondant au règlement de zonage en vigueur.

A part les commerces établis le long du boulevard Labelle et quelques autres commerces et industries éparses dans le vieux secteur de la ville, l'Abord-à-Plouffe avait un caractère nettement résidentiel et offrait toutes les apparences d'une ville dortoir.

### Travaux publics.

Malgré la rapidité de son

développement, la Ville de l'Abord-à-Plouffe avait déployé tous ses efforts pour assurer les services essentiels à sa nouvelle population. Ainsi, la presque totalité des résidants de l'Abord-à-Plouffe jouissaient des services d'égoûts et d'aqueduc et avaient des trottoirs et des rues pavées, les plus récents développements profitaient également d'un système d'éclairage moderne avec canalisations souterraines.

Pour remédier aux problèmes de circulation occasionnés par la Route no. 11A, la Ville avait également procédé, conjointement avec le Ministère Provincial de la Voirie, à l'ouverture d'un nouveau boulevard maintenant connu comme le boulevard Chomedey. Elle avait aussi, toujours en collaboration avec les autorités provinciales, entrepris des travaux d'élargissement du boulevard Labelle (route no. 11A) sur tout son parcours dans les limites de la Ville, en faisant un véritable boulevard avec voies de circulation divisées par une bande de terre gazonnée.

La ville avait aussi mis de l'avant un programme d'aménagement de parcs et quelques terrains avaient déjà été acquis à cet effet, notamment dans les quartiers est et ouest, où l'on trouvait les plus récents développements.

En 1927, la Ville de l'Abord-à-Plouffe s'était construit une usine de traitement d'eau et, dès 1957, elle devait procéder à un agrandissement qui en portait la capacité quotidienne de production à quelque trois millions et demi de gallons. En plus de sa population, la ville pouvait ainsi alimenter une large partie du territoire de la Cité de Laval-des-Rapides et tout le territoire développé de la Cité de St-Martin. Au moment de la fusion, cependant, l'usine de filtration de la Ville de l'Abord-à-Plouffe produisait à pleine capacité et un nouvel agrandissement devait être envisagé à brève échéance si les villes voisines devaient continuer à s'y alimenter.

Au point de vue travaux publics, la Ville de l'Abord-à-Plouffe avait aussi un important problème à résoudre, celui de la canalisation du Ruisseau Boudrias, cause d'inondations printanières annuelles dans le secteur ouest de la ville et que l'expansion domiciliaire avait déjà atteint et même dépassé. Ce problème ne pouvait cependant être solutionné sans des accords avec la



Ville de Renaud, où le ruisseau prenait sa source, et avec la Cité de St-Martin, où un embranchement nord du même ruisseau prenait également sa source.

#### Services administratifs.

La plus urbanisée et la plus populeuse des trois villes fusionnées, avec une population de 14,595 âmes, la Ville de l'Abord-à-Plouffe était aussi la mieux organisée administrativement. Elle comptait un personnel total de soixante-et-onze employés et officiers réparti entre les divers services énumérés au tableau numéro 2 qui suit (page 12). Elle était aussi la seule des trois villes qui avait partagé la fonction du secrétaire-trésorier entre un greffier et un assistant-trésorier. Il est à remarquer qu'en plus des services usuels pour une ville de son importance, l'Abord-à-Plouffe avait un service social et un service des parcs et terrains de jeux.

Dans un effort de modernisation et pour améliorer l'efficacité administrative, la ville avait partiellement mécanisé la perception des taxes.

Cette municipalité employait également un ingénieur, qui, assisté d'un personnel permanent, voyait à la préparation des plans et à la surveillance des travaux pour tous les services ordinairement requis par les nouveaux développements. Un inspecteur des bâtiments à plein temps complétait le personnel technique. L'entretien de voirie, sous la direction d'un surintendant, comptait sans doute un équipement réduit mais la ville avait cependant commencé à s'outiller pour le déneigement par l'acquisition d'une souffleuse et de deux tracteurs Bombardier.

#### Finances municipales

La dette obligataire de la Ville de l'Abord-à-Plouffe, au moment de la fusion, s'élevait à 12.8% de son évaluation imposable et à 17.5% si l'on considère des engagements par règlements au montant de \$ 1,776,950.00 pour lesquels des obligations n'avaient pas encore été émises. Cette municipalité avait souffert d'un

TABLEAU NO. 2

PERSONNEL A L'EMPLOI DE CHACUNE  
DES VILLES AU MOMENT DE LA FUSION

	<u>DEPARTEMENT</u>	<u>NOMBRE D'EMPLOYES</u>
<u>ST.MARTIN</u>	Secrétaire-Trésorier	6
	Ingénieur	1
	Police	20
	Travaux Publics	9
		<hr/>
		36
<u>ABORD-A-PLOUFFE</u>	Greffier	6
	Ass.-Trésorier	6
	Service Social	1
	Ingénieur	4
	Police	19
	Usine de Filtration	8
	Voirie	23
	Parcs et Terrains de Jeux	2
	Permis de Construction	1
	Cour Municipale	1 temps partiel
		<hr/>
	71	
<u>RENAUD</u>	Secrétaire-Trésorier	1 temps partiel
	Contremaître de la voirie	1
	<hr/>	
	2	
	<b>G R A N D T O T A L</b>	109

discrédit vis-à-vis les financiers par suite d'une crise politique prolongée en 1959, discrédit qui se reflète dans le taux d'escompte payé lors de ses dernières émissions d'obligations. Sa situation financière était relativement saine cependant, même si des investissements importants devaient être envisagés pour l'agrandissement de l'usine de filtration et la canalisation du Ruisseau Boudrias, du fait que, parmi ses actifs immobilisés, qui s'élevaient à \$ 5,859,962.00, une tranche de \$ 1,118,848.00 investie pour l'usine de traitement d'eau représentait un capital rentable et qui, en fait, produisait d'intéressants revenus en provenance des villes voisines approvisionnées par son système d'aqueduc.

Le taux des taxes foncières dans l'Abord-à-Plouffe au moment de la fusion était fixé à \$1.00. Cette ville connaissait cependant certains problèmes de taxation pour les travaux d'améliorations locales à cause de règlements répartissant injustement le coût des travaux ou établissant des taxes impossibles à imposer. Un privilège accordé dans la charte de la ville et qui permettait l'exécution de travaux avant l'adoption de règlements avait aussi contribué à compliquer la comptabilité et les finances de cette ville.

#### Economie locale.

Nous avons déjà souligné le caractère de ville dortoir de l'Abord-à-Plouffe. Son développement territorial étant aux trois-quarts achevé, il est clair que la Ville de l'Abord-à-Plouffe était vouée à une vocation purement résidentielle. Inutile de préciser que la majeure partie de sa population active faisait partie du contingent qui traverse quotidiennement sur la rive de la métropole pour son gagne-pain. Si l'on considère que la Ville de l'Abord-à-Plouffe avait émis pour plus de \$ 5,000,000.00 de permis de construction durant l'année 1960, il est facile de déduire que l'industrie de la construction constituait la principale activité économique locale, compte tenu du nombre réduit d'institutions commerciales et industrielles qui existaient sur place.

CHAPITRE TROISIEME - LA CITE DE ST-MARTIN

Aménagement territorial.

Erigée en cité en 1953, St-Martin avait succédé à la ville du même nom qui elle-même avait été constituée du noyau bâti de l'ancienne Paroisse de St-Martin. Comme on aura pu le constater au tableau numéro 1, son territoire était urbanisé à quelque 65% au moment de la fusion et les nouveaux développements domiciliaires qui avaient poussé autour du coeur de l'ancienne Paroisse avaient rejoint vers le sud la limite de la Ville de l'Abord-à-Plouffe de sorte que les deux municipalités ne faisaient plus qu'une seule agglomération. A une année de décalage près, son expansion avait connu le même rythme que celui de la Ville de l'Abord-à-Plouffe et comme pour cette dernière municipalité, St-Martin n'avait bénéficié d'aucun plan directeur pour l'aménagement rationnel de son territoire. Elle avait cependant un règlement de zonage et son secteur ouest se développait suivant un plan d'urbanisme officieux qui avait été préparé par les ingénieurs de la Cité.

L'utilisation du sol démontrait cependant un certain équilibre par suite du développement de secteurs à haute densité de population comme les Immeubles Val-Martin qui comptaient quelque six cents logements dans des immeubles contigus de deux étages. St-Martin avait également l'avantage de posséder un grand centre commercial de quelque trente magasins situé le long du boulevard Labelle à proximité de la limite nord de la Ville de l'Abord-à-Plouffe, soit au centre géographique de l'agglomération constituée par les deux municipalités. A part le développement du secteur ouest qui progressait normalement, le reste du territoire de la Cité, d'une superficie totale de mille neuf cent cinq acres, semblait devoir demeurer inemployé pendant plusieurs années par suite de terrains bas qui auraient nécessité de fortes dépenses d'aménagement. C'est ce qui explique, par exemple, que le secteur extrême est de la Cité, qui touchait aux limites de la Ville de l'Abord-à-Plouffe et qui, par sa situation géographique, était naturellement bien situé pour être développé rapidement, soit demeuré intact jusqu'à ce jour.

...15...

Travaux publics.

Depuis son incorporation en Cité, tous les investissements de la Cité de St-Martin ont été affectés à l'établissement et au prolongement de ses réseaux d'égouts et d'aqueduc et à la confection de pavage et de trottoirs dans les nouveaux développements. Au moment de la fusion, certaines parties du vieux St-Martin situées au coeur même de la Cité avaient dû se raccorder au système d'aqueduc par l'arrière de leurs terrains ou en passant sur le terrain des voisins, aucune conduite n'ayant été installée devant leur façade comme, par exemple, en certains endroits du boulevard Labelle. Il n'est pas nécessaire de préciser que la Cité de St-Martin, n'ayant aucun accès direct à la Rivière-des-Prairies et n'ayant aucune usine de filtration, était tributaire de la Ville de l'Abord-à-Plouffe pour l'alimentation de sa population en eau potable comme pour l'écoulement de ses égouts.

Services administratifs.

Même si St-Martin avait atteint un stage de développement sensiblement comparable à celui de la Ville de l'Abord-à-Plouffe avec une population de 13,361 âmes et un territoire urbanisé à 65%, ses services administratifs qui comptaient au total trente-six employés, soit environ cinquante pour cent du personnel de la Ville de l'Abord-à-Plouffe, pouvait difficilement se comparer avec ceux de cette dernière. Un personnel extrêmement réduit devait expédier les affaires administratives courantes et voir aux opérations comptables qui, au surcroît, étaient toutes faites manuellement. Pour ces raisons, les rôles de taxes spéciales pour les trois dernières émissions d'obligations n'avaient encore pu être mis à jour au moment de la fusion et, dans certains cas, la perception des taxes spéciales des trois dernières années n'avait encore pu être effectuée.

Quant au service des travaux publics, comme on a pu le constater au tableau numéro 2, il ne comptait que neuf employés pour l'entretien d'un réseau routier qui équivalait à environ les deux tiers du réseau de la Ville de l'Abord-à-Plouffe. La Cité de St-Martin, par

ailleurs, ne possédait aucun équipement pour le déneigement des rues et des trottoirs. Quant aux permis de construction, ils relevaient de la compétence de l'ingénieur municipal qui n'avait aucun personnel pour l'assister.

La Cité de St-Martin avait fait des efforts cependant pour se pourvoir d'un service de protection publique adéquat qui comptait un constable par six cent soixante-cinq habitants.

#### Finances municipales.

La dette obligataire de la Cité de St-Martin, qui s'élevait au moment de la fusion à 14.6% de son évaluation imposable et à 15.8% si l'on tient compte de ses engagements par règlements, pouvait se comparer à celle de la Ville de l'Abord-à-Plouffe si l'on déduit de la dette de cette dernière les investissements imputables à la construction de l'usine de filtration. On doit noter cependant que la Cité de St-Martin avait accumulé depuis ses premières émissions d'obligations des soldes disponibles pour près des trois-quarts de million de dollars qui étaient demeurés inemployés au moment de la fusion et pour lesquels la Cité de St-Martin payait de forts intérêts.

#### Economie locale.

La Cité de St-Martin était probablement la plus avantagée des trois municipalités fusionnées du fait de l'existence dans ses limites d'un des plus importants centres d'achats au Canada qui, pour les résidants, était une source d'emploi. Comme pour l'Abord-à-Plouffe, l'industrie de la construction y constituait également l'une des principales activités locales mais ces deux sources d'emploi n'empêchaient pas une forte partie de la main d'oeuvre d'être obligée elle aussi d'aller chercher son gagne-pain quotidien à l'extérieur.

D E U X I E M E P A R T I E

CHOMEDEY APRES TROIS ANS D'EXISTENCE

CHAPITRE PREMIER - L'ADMINISTRATION

Dès après la fusion, la première tâche du Conseil de la Cité de Chomedey a été d'assurer la continuité administrative des affaires courantes des trois villes fusionnées et de créer en même temps des cadres qui fussent à la mesure de la nouvelle Cité de façon à répondre adéquatement aux besoins du public sans nuire au progrès d'une ville en rapide développement. L'étape initiale a été d'intégrer tout le personnel en fonction au moment de la fusion et de réajuster les échelles de salaires suivant les barèmes des employés les mieux rémunérés. Ainsi, les employés de l'ancienne Cité de St-Martin qui ne jouissaient pas des avantages d'une convention collective de travail comme les employés de la Ville de l'Abord-à-Plouffe profitèrent dès le lendemain de la fusion d'une augmentation de cinq à huit dollars par semaine pour les employés de bureau et les constables et de

vingt-cinq à trente cents l'heure pour les journaliers ou chauffeurs affectés aux services de la voirie et des travaux publics, ce qui portait les salaires de ces derniers à un dollar et cinquante ou un dollar et soixante l'heure et celui des constables à soixante-cinq dollars par semaine.

Après la nomination des principaux officiers de la Cité, soit le Greffier, le Trésorier, l'Ingénieur, le Chef de Police et le Surintendant des Travaux Publics qui, tous étaient antérieurement à l'emploi de la Ville de l'Abord-à-Plouffe ou de la Cité de St-Martin, le Conseil procéda graduellement à la création de nouveaux services considérés indispensables dans une ville de trente mille habitants tel qu'un Service des Incendies, un Service des Parcs et Terrains de Jeux, un Commissariat Industriel, de sorte que la Cité compte aujourd'hui quinze services bien organisés, incluant un Service d'Estimation et un Service des Achats, et dont une liste complète apparaît en appendice "A" du présent mémoire.

Le personnel actuel de la Cité de Chomedey a presque doublé pour atteindre le chiffre de cent quatre-vingt-seize employés qui, à l'exception des officiers exclus par la loi, sont tous protégés par une convention collective de travail et touchent des salaires variant de un dollar et soixante-dix à un dollar et quatre-vingt-dix-sept l'heure pour les employés manuel et de quarante à cent dollars par semaine pour les employés de bureau alors que les constables touchent un traitement hebdomadaire de soixante-et-quinze dollars. Des augmentations statutaires leur sont garanties par la convention collective qui porteront, par exemple, le salaire des journaliers à un dollar et quatre-vingt de l'heure à compter du 1er novembre 1964 et à un dollar et quatre-vingt-cinq l'heure à compter du 1er mai 1965.

Quant aux officiers de la Cité, ils reçoivent des traitements annuels variant de six mille à quinze mille dollars suivant l'importance de la fonction occupée et jouissent également d'augmentations statutaires annuelles se chiffrant à environ cinq pour cent de leur traitement. La Cité leur accorde d'autre part



deux semaines de vacances payées par année dès la fin de leur première année à l'emploi de la Cité et trois semaines après cinq ans.

#### Le conseil.

Les séances régulières du Conseil, qui sont bi-mensuelles et ont lieu les premier et troisième lundis de chaque mois, ont dû, depuis la fusion, être ajournées constamment à cause d'ordres du jour comptant souvent au-delà de cent items de sorte que le Conseil a siégé en pratique au moins une fois par semaine. Il était en effet important de faciliter l'application de la Loi et de simplifier des procédures déjà complexes à cause de l'importance de la nouvelle Cité. Aussi le Conseil n'a pas compté ses heures pour régler, depuis le moment de la fusion, tous les problèmes législatifs ou administratifs qui appelaient des décisions relevant de sa compétence. Une de ses premières tâches a été de procéder à la révision de tous les règlements en vigueur et à l'adoption de nouveaux règlements uniformisant la procédure pour tous les ressortissants du territoire placé sous la juridiction de la Cité. Il prit aussi les dispositions nécessaires pour que le rôle d'évaluation du quartier Renaud soit refait suivant les mêmes normes d'évaluation qui existaient dans les quartiers l'Abord-à-Plouffe et St-Martin comme mesure d'équité envers les contribuables.

De même, pour accélérer la marche des affaires de la Cité, le Conseil prit dès le début la décision d'adopter le système de la répartition des tâches en créant douze commissions permanentes, chacune présidée par un membre du Conseil, et chargées spécialement de surveiller la bonne marche des services existants et de faire les recommandations appropriées au Conseil chaque fois que nécessaire. On trouvera l'énumération de ces commissions à l'appendice "B" du présent rapport, qui indique la présente organisation interne de la Cité.

En plus de ces commissions, le Conseil a nommé plusieurs commissions spéciales

comme la Commission de Toponymie et la Commission de Planification des Parcs et Terrains de Jeux, cette dernière ayant comme principale tâche l'élaboration et la mise à exécution d'un programme de construction de parcs et terrains de jeux suivant une politique qui vise à l'établissement d'un système de loisirs assurant une juste distribution de parcs dans toute la Cité.

#### Direction des services.

Devant l'ampleur et le nombre des services, le Conseil a aussi jugé nécessaire, pour une plus grande efficacité administrative, de nommer un officier supérieur spécialement chargé d'assurer la coordination entre les divers services de la Cité et devant servir d'intermédiaire entre ces derniers et le Conseil. A cet effet, il a créé le poste de directeur des services, fonction actuellement cumulée par le greffier de la Cité.

#### Les services administratifs.

Pour faciliter l'organisation interne des divers services et favoriser l'efficacité administrative, la Cité s'est efforcée de confier les postes de commandes à des officiers qualifiés et compétents. Ainsi, compte-t-elle parmi ses principaux officiers des diplômés universitaires spécialisés en administration publique ou dans diverses disciplines connexes à l'administration publique dont un économiste, un comptable agréé et deux ingénieurs.

La Cité de Chomedey a poursuivi le programme de mécanisation entamé par la Ville de l'Abord-à-Plouffe et aujourd'hui l'adressage, la facturation et la perception des taxes se font mécaniquement. Ainsi, la Cité envoie quelque dix mille comptes de taxes foncières, autant de comptes de taxes spéciales et quelque huit mille comptes de taxes d'eau en l'espace de quelques semaines. Depuis janvier 1964, la Cité a aussi instauré, un système de contrôle budgétaire mécanisé.

Estimation.

Dès l'année 1963, la Cité de Chomedey prenait une initiative peu fréquente dans les administrations publiques en confiant à un estimateur professionnel d'expérience le soin d'organiser un service d'estimation permanent dans le but d'assurer une mise à date continuelle du rôle d'évaluation et d'éviter ainsi les délais pouvant aller parfois jusqu'à un an et demi avant qu'une nouvelle bâtisse soit portée au rôle d'évaluation lorsque ce travail est confié à l'entreprise privée. Ce service a déjà déposé un rôle complémentaire pour l'année 1963 et le rôle général pour l'année 1964 et avant la fin de la présente année, des rôles complémentaires pourront être déposés mensuellement. La Cité aura ainsi atteint son objectif qui était d'économiser sur le coût de préparation du rôle d'évaluation et d'obtenir un rôle le plus à date possible pour éviter des pertes de revenus de taxes foncières.

Le bureau des ingénieurs.

La Cité a aussi trouvé plus avantageux de confier généralement à ses ingénieurs la surveillance des travaux d'égouts, d'aqueduc, de pavage, de trottoirs ou d'éclairage en cours dans la Cité, seule la préparation des plans et devis étant confiée à des ingénieurs-conseils. La Cité épargne ainsi cinquante pour cent des honoraires qui seraient normalement payés à des ingénieurs-conseils. Le bureau des ingénieurs a aussi la responsabilité de certaines fonctions techniques comme l'émission des permis de construction et la bonne marche du système de traitement d'eau de la Cité.

Travaux publics.

Le Surintendant des Travaux Publics de la Cité est assisté de six contremaîtres, dont l'un pour chaque quartier (1) et son service voit à l'entretien des réseaux d'égouts et d'aqueduc de la Cité de même que de toutes les rues. Ce service qui compte soixante-et-sept

---

(1) Ce service compte aussi un contremaître-électricien, un contremaître pour la signalisation et un contremaître chargé de l'entretien des parcs.

employés voit également au déneigement rapide de toutes les rues et trottoirs durant les tempêtes hivernales. Pour assurer la rapidité de l'opération déneigement, la Cité n'a pas hésité à investir les sommes nécessaires pour l'acquisition de trois souffleuses et à porter à dix le nombre des tracteurs Bombardier hérités de la Ville de l'Abord-à-Plouffe. Pour l'entretien d'été, la Cité possède une arroseuse et un balai mécanique et, à cause de la longueur du réseau routier, elle envisage l'acquisition d'un autre balai mécanique d'ici la fin de l'année.

#### Police.

Le service de police de la Cité compte présentement quarante-neuf employés permanents incluant officiers et sous-officiers ainsi que six brigadiers à temps partiel assurant la sécurité de la circulation aux heures d'affluence et à la sortie des écoliers, la force constabulaire de la Cité représentant ainsi un officier de police permanent par sept cent soixante habitants. Trois voitures de police qui sont constamment en patrouille, l'une dans chaque quartier, surveillent les infractions aux lois de la circulation. Comme service additionnel au public, la Cité dispose d'une ambulance qui offre un transport gratuit aux accidentés et aux malades dans les cas d'urgence. Enfin, la Cité a aussi instauré un service de sûreté sous la responsabilité d'un détective permanent et qui travaille en collaboration avec les autorités supérieures.

#### Cour Municipale.

Un personnel permanent, sous la direction d'un greffier de la Cour, s'occupe de préparer les sessions hebdomadaires de la Cour Municipale et d'expédier les affaires courantes de l'administration de la justice dans la Cité. Cette Cour, qui a remplacé les Cours antérieurement existantes dans la Ville de l'Abord-à-Plouffe et la Cité de St-Martin, a été récemment réorganisée suivant les meilleurs systèmes utilisés dans les municipalités environnantes et la Cité en a complété le personnel par la nomination récente d'un huissier à plein temps,

spécialement affecté à cette Cour.

#### Incendies.

Par suite de la grandeur du territoire et de l'ampleur de la Cité, le Conseil a jugé approprié, pour une meilleure protection publique, de diviser le service de police-incendies par la création d'un service des incendies comptant un personnel permanent de huit personnes en plus d'une vingtaine de pompiers volontaires disponibles en cas d'urgence. Ce service est équipé de trois camions à incendie dont un avec échelle de cent pieds de longueur. Par suite de l'organisation de ce service, tous les contribuables de la Cité ont bénéficié d'une réduction de prime pour l'assurance-incendie qui a été portée, dans le cas d'un bungalow avec chauffage central à \$6.10 (2) par comparaison au taux antérieur de \$6.80 du mille dollars d'assurance.

#### Commissariat industriel et Relations extérieures.

Pour administrer le Parc Industriel de la Cité et attirer de nouvelles industries le Conseil a retenu, peu de temps après la fusion, les services d'un économiste comme Commissaire Industriel qui agit en même temps comme secrétaire du Conseil d'Initiative Economique de la Cité et comme Directeur des Relations Extérieures. Sous ce dernier chapitre, la Cité a aussi retenu les services de consultants en relations publiques qui ont aidé à la mise en marche d'un intense programme publicitaire destiné à mettre en lumière les réalisations de la Cité et à souligner son potentiel commercial et industriel.

En tenant compte du fait que l'industrie était virtuellement absente de la Cité au moment de la fusion, on aura une idée des progrès accomplis durant ces derniers trois ans en consultant la liste des nouvelles industries établies à Chomedey depuis mai 1962 et qui est annexée en appendice "C" du présent mémoire.

#### Parcs et Terrains de Jeux.

De tous les services de la Cité, celui des parcs et terrains de jeux est

---

(2) Même taux que dans la Cité de St-Laurent

peut-être celui qui a reçu le plus d'attention de la part du Conseil précisément à cause des lacunes qui existaient dans les villes fusionnées comme d'ailleurs dans la plupart des villes environnantes et à cause de l'urgente nécessité de procurer des loisirs à une jeunesse plus nombreuse que normale comme dans toute agglomération récemment urbanisée. Aussi, dès 1962, le Conseil consacrait-il au moins cinq pour cent du budget à ce service alors qu'en 1961 les dépenses sous ce chapitre ne s'étaient élevées qu'à 1.7%.

Sous la direction d'un spécialiste d'expérience en activités sportives, ce service voit annuellement à la bonne marche de quatorze terrains de jeux organisés avec moniteurs et monitrices, de quarante patinoires, de deux piscines, de deux pataugeuses, d'un terrain de baseball, de soccer et de football, de quatre terrains de balle-molle pour petites ligues, de quatre parcs-écoles organisés pour sports intérieurs, sans compter de nombreuses autres activités décrites à l'appendice "D" du présent mémoire. Pour souligner l'importance du rôle joué dans la Cité par ce service, notons enfin que l'organisation des parcs et terrains de jeux a contribué à la formation de cent six clubs de hockey et de trente-cinq clubs de baseball dans les limites de la Cité.

#### Autres services.

La Cité a également maintenu ou créé d'autres services comme le Service du Bien-être Social qui comprend également un Service de Placement. Elle a aussi institué un Service d'embellissement qui non seulement voit à l'entretien des parcs et boulevards, mais qui, depuis trois ans, a entrepris un programme de plantation d'arbres et qui, jusqu'à date, a planté quelque deux à trois mille arbres par année. Le Conseil s'est aussi occupé des loisirs des adolescents et des adultes en créant un Service Culturel dont le titulaire a pour mission de coordonner toutes les activités culturelles dans la Cité, activités formées dans la plupart des cas à l'instigation du Conseil, comme le Centre d'Art, La Société des Concerts et La Bibliothèque Municipale, qui, toutes trois, sont subventionnées

par la Cité.

Le Conseil a aussi doté récemment le Service de production d'eau potable d'un laboratoire qui voit à l'analyse constante de l'eau distribuée à la population de façon à en assurer une qualité uniforme tant pour les contribuables que pour les industries qui doivent utiliser l'eau de l'aqueduc dans leurs procédés de fabrication. Le Conseil a enfin créé tout récemment un Service des Achats destiné à centraliser sous la responsabilité d'une seule personne les divers achats de la Cité qui étaient auparavant effectués par les différents chefs de services, mesure destinée à assurer un meilleur contrôle des dépenses et à favoriser l'économie.

## CHAPITRE DEUXIEME - INVESTISSEMENTS

En plus des investissements courants destinés à procurer à la population les services usuels d'égoûts, d'aqueduc, de pavage, de trottoirs et d'éclairage, la Cité de Chomedey, depuis sa création, a entrepris un vaste programme d'investissements pour remédier à certains problèmes urgents qui n'avaient pu être solutionnés par les villes de l'Abord-à-Plouffe, de St.Martin et de Renaud en vue d'améliorer certains services déficients ou de procurer de nouveaux services à la population et même dans l'unique but de favoriser l'activité économique dans la Cité. Ces investissements qui, au total, approchent des dix millions de dollars ne représentent pas tous cependant un capital improductif comme on pourra le constater en appendice "E" du présent mémoire.

En effet, abstraction faite des investissements ordinaires requis par les nouveaux projets domiciliaires, la Cité de Chomedey a fait de vigoureux efforts dans ses dépenses d'immobilisation de capital pour procurer à la municipalité tous les éléments indispensables à une ville d'importance moyenne qui entend procurer à la population toutes les conditions sociales susceptibles de favoriser son plein épanouissement. Il suffit de jeter un bref coup d'oeil sur les placements effectués dans les divers domaines pour mesurer l'importance de ces réalisations dont un aperçu détaillé figure d'ailleurs, à l'appendice plus haut cité. Qu'il nous suffise de rappeler ici, sommairement, les plus importantes de ces réalisations.

### Travaux Publics.

Dès la première année de la fusion, la Cité de Chomedey a résolu le problème de la canalisation du Ruisseau Boudrias qui paraissait insoluble auparavant, et a de plus entrepris la canalisation du Ruisseau La Pinière dans le quartier Renaud, qui était à la fois un obstacle au développement du parc industriel de la Cité et des projets domiciliaires de ce quartier, dépenses qui à elles seules, ont requis un investissement d'au-delà d'un million et quart de dollars.



La Cité a aussi entrepris, conjointement avec le Ministère Provincial de la Voirie, un programme d'amélioration et d'élargissement des principales routes provinciales traversant la Cité, comme le Boulevard Labelle ou Route 11A, le Boulevard des Laurentides ou Route no. 11 et le Boulevard Lévesque ou Route no. 38. L'élargissement du Boulevard Labelle, qui avait été exécuté dans les limites de la Ville de l'Abord-à-Plouffe avant la fusion, a été poursuivi dans le quartier St.Martin, jusqu'à la Route 8. Quant au Boulevard Lévesque, deux tronçons ont déjà été élargis, soit le secteur est, allant des limites de la Cité de Laval-des-Rapides jusqu'au Boulevard Labelle, et le secteur centre ouest, allant du Boulevard Samson jusqu'à la 100ième Avenue. Un troisième tronçon reliant le Boulevard Labelle au Boulevard Samson sera élargi incessamment, tous les crédits nécessaires à cette fin ayant été votés. Une fois ces derniers tronçons terminés, l'élargissement des routes provinciales dans les limites de la Cité aura coûté à cette dernière, près de huit cent mille dollars.

Dans le domaine des travaux publics, la Cité a aussi pris les dispositions nécessaires pour relier au système d'aqueduc de la Cité les secteurs les plus éloignés du quartier Renaud qui sont en développement, ou sur le point de l'être. Ainsi, une conduite maîtresse d'aqueduc a été installée sur le parcours du Boulevard St.Martin, ou Route no. 8, depuis le prolongement projeté du Boulevard Chomedey vers l'est, jusqu'aux approches du Boulevard des Laurentides, et une autre sera bientôt installée dans le secteur ouest depuis la rue Francoeur jusqu'à la limite de la Ville de Ste Dorothee, dépense qui aura coûté aux environs d'un demi-million de dollars. En vue d'ouvrir le secteur est du quartier St.Martin au développement, la Cité a également entrepris la construction d'un égout collecteur pluvial qui drainera les eaux de surface de ces terrains bas vers la Rivière-des-Prairies, travaux de l'ordre du million de dollars. Quant aux eaux domestiques, la Cité a déjà pris les premières mesures pour assurer leur écoulement vers l'usine d'épuration future qui sera localisée

dans les limites de la Cité de Laval-des-Rapides. Une entente a déjà été signée entre les deux municipalités pour la construction du premier tronçon de l'égout collecteur qui reliera ce secteur de la Cité à la future usine d'épuration des eaux.

Toujours dans le domaine des travaux publics, le conseil a enfin procédé, conjointement avec le Ministère des Travaux Publics de la Province de Québec, à la construction d'un pont devant relier à la terre ferme, la nouvelle île créée sur les terres 39 et 47, dans le quartier l'Abord-à-Plouffe, pont érigé suivant les toutes dernières techniques du béton précontraint et qui devrait être terminé sous peu.

#### Edifices Publics.

Des trois villes fusionnées, seule la Ville de l'Abord-à-Plouffe était propriétaire d'immeubles, logeant ses services administratifs dans une vieille bâtisse située sur l'emplacement de l'usine de filtration. Cette même bâtisse qui, après certains agrandissements loge encore une partie du personnel administratif de la Cité, était nettement insuffisante pour les besoins créés par l'élargissement des cadres des services existants et l'addition de nouveaux services. Aussi, jusqu'à ce jour, la Cité a-t-elle dû souffrir les inconvénients de services administratifs dispersés à travers la Cité, le secrétariat, la trésorerie et l'estimation étant logés dans l'ancien hôtel-de-ville de la Ville de l'Abord-à-Plouffe alors que le bureau des ingénieurs, le service des parcs et terrains de jeux, le service du bien-être social, le commissariat industriel, la salle des séances du conseil et les postes de police et des incendies sont logés à loyer dans différents endroits de la Cité. Il était donc urgent que la Cité se procure des locaux appropriés pour centraliser l'administration et, à cette fin, la Cité a acquis un vaste territoire de quinze acres dans un secteur resté indéveloppé du quartier St.Martin, quoique parfaitement bien situé pour un centre civique destiné à devenir le coeur de la Cité.

A la suite d'un concours d'architecture organisé à l'échelle provinciale et suivant les exigences de l'Association des Architectes de la Province de Québec, la Cité a octroyé un contrat pour la construction sur le terrain du centre civique, d'un hôtel-de-ville et d'un édifice de la police et des pompiers dont l'esthétique et le caractère simple et digne feront la fierté de tous les citoyens et qui seront prêts pour emménagement dès la fin de l'été. Cet ensemble civique qui coûtera environ un million et demi de dollars sera financé à cinquante pour cent par les soldes disponibles au fonds de capital de l'ancienne Cité de St.Martin qui, immobilisés depuis plusieurs années, coûtaient annuellement de forts intérêts aux contribuables de ce quartier, et qui, maintenant, seront mis à la charge de toute la Cité.

Un autre investissement important, qui atteint presque le million et demi de dollars, a été l'agrandissement de l'usine de traitement d'eau, dont la capacité quotidienne de production a été portée de trois millions et demi à douze millions de gallons et qui devrait suffire à l'alimentation d'une population de cent vingt mille âmes.

#### Equiperment de Voirie et de Sécurité

Nous énumérons au tableau trois les principales pièces d'équipement que la Cité possède aujourd'hui pour donner au public un service digne d'une ville urbanisée. La majeure partie de cet équipement a été acquise depuis la fusion, la Cité n'ayant hérité des anciennes municipalités que d'une souffleuse à neige, de deux tracteurs Bombardier, du tracteur PL-12, qui appartenaient à la Ville de l'Abord-à-Plouffe, et de quelques camions aujourd'hui remplacés pour la plupart.

Au chapitre de la sécurité, la Cité a aussi acquis un camion-incendie avec échelle de cent pieds représentant quelque soixante mille dollars.

C I T E D E C H O M E D E Y

E Q U I P E M E N T D E V O I R I E

1- Enlèvement de la neige

3 souffleuses Sicard Junior  
1 souffleuse B.M.  
10 tracteurs Bombardier

2- Entretien des rues

1 balai mécanique  
1 camion-citerne

3- Eclairage de rues

1 camion-échelle

4- Entretien des parcs

2 tracteurs-tondeuses

5- Entretien des systèmes d'égout et d'aqueduc

1 tracteur PL-12

6- Equipement tout usage

7 camions d'une tonne  
4 camions de trois tonnes

Parcs et Terrains de Jeux.

Pour suppléer à la carence des possibilités récréatives, la Cité n'a pas hésité à investir durant les trois dernières années, plus d'un million cent mille dollars au poste des parcs et terrains de jeux, dont près de trois cent soixante dix mille dollars pour l'acquisition de terrains propices à cet usage dans les trois quartiers et ce, en plus des terrains que les promoteurs de nouveaux développements doivent céder gratuitement à la Cité, de sorte qu'elle possède aujourd'hui quelque cent huit acres de terrain réservé à l'embellissement ou à la récréation, soit une moyenne de trois acres par mille habitants. Le solde a été employé pour l'aménagement de divers parcs dont le parc Berthiaume-DuTremblay et le parc St. Norbert dans le quartier l'Abord-à-Plouffe, le parc John F. Kennedy et le parc Jean-Bosco dans le quartier St. Martin, le stade de Chomedey et le parc Francine dans le quartier Renaud. Des sommes ont été votées également pour l'aménagement du parc St. Pie X dans le quartier St. Martin et plusieurs autres projets comme l'aménagement du parc-école St. Maxime devraient être réalisés sous peu.

Parc Industriel.

Pour préserver un site idéal et faciliter les conditions d'établissement de l'industrie dans la Cité, un fonds industriel de un million de dollars, augmenté par la suite à deux millions de dollars, a été créé, ce qui a permis à la Cité d'acquérir au coût d'un million et demi de dollars un emplacement de plus de dix millions de pieds carrés en bordure de la voie ferrée du C.P.R. dans le quartier Renaud, à proximité des principales voies de transport, soit la route no. 8, la route no. 11 et l'autoroute des Laurentides. Ce même fonds industriel a également permis à la Cité de financer la construction de bâtiments industriels comme l'édifice Caristrap, une bâtisse de deux cent mille dollars.

Autres Investissements.

La planification urbaine étant la première condition au développement rationnel du territoire, la Cité n'a pas hésité à autoriser dès l'été 1961 une dépense de quatre-vingt mille dollars pour l'élaboration d'un plan directeur et à retenir à cet effet les services de l'étude Jean Claude Lahaie, l'une des plus réputées dans la Province. Elle a maintenant, depuis la fin de mars 1963, un plan directeur obligatoire pour toute la Cité ainsi qu'un règlement de zonage dont on trouve peu d'exemples au Canada.

La Cité s'est enfin créé un fonds de roulement de cent mille dollars pour faciliter les opérations de l'administration courante en attendant la perception des taxes annuelles.

CHAPITRE TROISIEME - SITUATION FINANCIERE

Malgré les lourds investissements énumérés au chapitre précédent et malgré les nombreuses dépenses extraordinaires que la Cité de Chomedey a dû défrayer à même ses revenus courants durant sa courte histoire pour intégrer les services et le personnel hérité des trois villes fusionnées et élargir en même temps ses cadres administratifs comme pour assurer à tous ses ressortissants une qualité égale des services et un traitement équitable, la situation financière de la Cité de Chomedey non seulement s'est maintenue mais s'est même améliorée. En effet, la Cité a pu procéder avant terme à la confection d'un nouveau rôle d'évaluation pour le quartier Renaud, elle a pu doubler le personnel de la Cité et augmenter dans certains cas, les traitements de façon considérable, (3) elle a pu procéder à l'adoption d'un volumineux programme législatif et elle a pu diversifier ses dépenses en faisant plus grande la part des services récréatifs et communautaires, elle a même pu consacrer de fortes sommes aux relations extérieures sans pour cela pénaliser le contribuable en alourdissant son fardeau de taxes. Les citoyens de Chomedey paient en effet le même taux de taxe foncière depuis la première année de la fusion, soit quatre-vingt-dix cents pour chaque cent dollars d'évaluation imposable. Les seuls contribuables qui ont subi une augmentation sont ceux du quartier Renaud qui, par suite d'une disposition spéciale de la charte de la Cité, ont bénéficié d'un taux réduit fixé à cinquante cents par cent dollars d'évaluation pour les deux premières années de la fusion. Ces contribuables ont eu cependant pleine compensation du fait qu'ils ont profité depuis le début de la fusion de tous les services offerts à la Cité comme la protection de police et d'incendie sans compter l'éclairage de rues qui était pour ainsi dire inexistant au moment de la fusion. Et ce, même si les dépenses de la Cité ont augmenté de près du double depuis cette époque.

---

(3) Voir liste des traitements payés aux officiers en appendice "G".

Budget.

Les prévisions budgétaires de la Cité pour l'exercice financier de la présente année s'élèvent en effet à plus de trois millions six cent mille dollars pour la section générale et à quelque quatre millions trente mille six cent dollars si on y inclut les dépenses du service d'aqueduc par comparaison à des dépenses totales de deux millions deux cent soixante-huit mille huit cent huit dollars en 1961 alors que les dépenses totales des trois villes fusionnées s'élevaient à un million trois cent quatre-vingt mille six cent trente-trois dollars en 1959. Un bref coup d'oeil au tableau quatre révélera d'autre part que nonobstant cette augmentation considérable des dépenses, la Cité consacrera en 1964 une plus forte proportion de son budget aux postes de l'administration, de la protection incendie des services récréatifs et du service de la dette, et que, par suite d'un meilleur équipement et d'une plus grande efficacité, elle peut consacrer une plus faible part de son budget au poste des travaux publics tout en ayant amélioré la qualité de ce service.

Par ailleurs, le tableau cinq, qui nous montre une répartition des revenus des villes fusionnées et de la Cité depuis 1955, montre que la Cité percevra en taxes foncières spéciales pour améliorations locales, une proportion moindre de ses revenus par suite de l'uniformisation de ces taxes alors que l'augmentation de l'évaluation dans la Cité permettra de retirer des taxes foncières générales une proportion de ses revenus légèrement plus forte qu'en 1962 même si cette proportion reste inférieure par rapport à l'année 1961. Par contre, les revenus de la taxe d'eau devraient augmenter par suite du nombre de nouveaux résidents maintenant desservis par le système d'aqueduc de la Cité et de même pour les revenus de la taxe de vente, du fait de l'établissement de nouveaux commerces et de l'augmentation de la population.<sup>(4)</sup> Enfin, par suite des

---

(4) Voir tableau no. 6



TABLEAU NO. 4

REPARTITION ET EVOLUTION DES  
DEPENSES DES VILLES FUSIONNEES  
ET DE LA CITE DEPUIS 1959 (1)

	<u>1959</u>	<u>1960</u>	<u>1961</u>	<u>1962</u>	<u>1963</u>	<u>1964</u>
<u>Dépenses totales</u>	1,380,633 %	1,800,095. %	2,268,808. %	3,030,275. %	3,905,608. <sup>(2)</sup> %	4,030,665. <sup>(3)</sup> %
<u>Administration</u>	11.2	9.4	14.4	16.4	17.4	17.9
<u>Protection Publique</u>	(9.5)	(9.3)	(10.3)	(13.2)	(10.8)	(10.0)
Police	7.8	7.7	8.4	9.1	7.2	6.2
Incendie	0.1	0.1	0.2	1.2	1.4	1.5
Cour Municipale	0.4	0.4	0.4	0.3	0.4	0.5
Eclairage de rues	1.2	1.1	1.3	2.6	1.8	1.8
<u>Travaux Publics</u>	19.2	15.2	16.2	19.2	14.3	11.6
<u>Hygiène et Santé Publique</u>	4.0	3.5	3.1	3.0	3.0	3.1
<u>Services Communautaires</u>	(5.0)	(3.4)	(3.9)	(5.9)	(5.0)	(4.1)
Assistance Publique	4.4	7.1	2.2	0.9	0.5	0.8
Loisirs et Récréation	0.6	1.3	1.7	5.0	4.5	3.3
<u>Service de la Dette</u>	40.0	46.0	42.1	37.4	41.7	46.8
<u>Immobilisations à même les Revenus</u>	1.4	0.9	1.1	--	--	0.9
<u>Utilités Publiques (aqueduc)</u>	5.5	10.2	4.9	4.1	4.6	4.9
<u>Dépenses diverses</u>	1.2	--	1.6	0.5	3.2	0.7

(1) Incluant les dépenses du fonds général et du fonds d'aqueduc.

(2) Audition non complétée.

(3) Prévisions.

R E P A R T I T I O N E T E V O L U T I O NDES REVENUS DES VILLES FUSIONNEES  
ET DE LA CITE DEPUIS 1959 (1)

	<u>1959</u>	<u>1960</u>	<u>1961</u>	<u>1962</u>	<u>1963</u> <sup>(2)</sup>	<u>1964</u> <sup>(3)</sup>
<u>Total des revenus</u>	1,406,813.	1,804,877.	2,313,355.	3,039,972.	-	4,030,665.
	%	%	%	%		%
<u>Taxes foncières</u>						
générales	41.2	39.7	31.4	27.2	-	28.5
améliorations locales	23.1	20.6	32.7	29.3	-	26.1
<u>Taxes des services</u>						
eau	18.9	17.0	14.2	11.4	-	13.3
vidanges	2.2	1.9	0.4	-	-	-
<u>Taxe de vente</u>	-	-	2.6	8.6	-	9.3
<u>Permis et licences</u>	2.7	2.3	2.5	2.7	-	2.4
<u>Cour municipale</u>	6.7	3.9	1.7	1.3	-	1.8
<u>Intérêts</u>	1.2	1.3	1.0	1.6	-	1.2
<u>Allocations de règlements</u>	-	-	1.8	7.1	-	2.4
<u>Octrois</u>	0.4	10.8	7.9	6.2	-	10.8
<u>Divers</u>	3.6	2.5	3.8	4.6	-	4.2

(1) Incluant les revenus du fonds général et du fonds d'aqueduc

(2) Audition non complétée.

(3) Précisions

nouvelles dispositions de la Loi des Cités et Villes qui permet de verser au fonds général tous les octrois non appropriés pour des fins spécifiques, la Cité entrevoit une augmentation de revenus provenant des octrois pour travaux d'hiver.

Evaluation Imposable.

Si la Cité a pu augmenter ses dépenses d'administration générale à un tel rythme, sans pour cela affecter le taux de la taxe foncière, c'est sans doute dû à l'apparition de nouvelles sources de revenus, comme le produit de la taxe de vente ou à l'augmentation des octrois perçus des gouvernements fédéral et provincial mais c'est également dû à l'augmentation des revenus de la taxe foncière eux-mêmes, dont le rythme d'accroissement a été annuellement d'environ vingt pour cent, soit l'équivalent de l'augmentation annuelle de la valeur des biens-fonds imposables dans la Cité, et ce même si la Cité perçoit de moins en moins de revenus de cette source, par rapport au total de ses revenus.

Le tableau numéro six nous indique en effet que l'augmentation des valeurs au rôle d'évaluation s'est maintenue à un rythme à peu près régulier depuis 1959 mais, si l'on considère que, la première année de la fusion, l'évaluation des immeubles du quartier Renaud a été rehaussée suivant les normes d'évaluation en vigueur dans les quartiers l'Abord-à-Plouffe et St-Martin, et que, l'année suivante, la valeur des immeubles commerciaux a aussi été réajustée, l'augmentation au rôle d'évaluation pour l'année 1963 est en réalité plus élevée que celle des années précédentes.

Dettes Obligataires.

Par suite de ses importants investissements comme la canalisation du

TABLEAU NO. 6

EVOLUTION DE L'EVALUATION FONCIERE  
ET DE LA DETTE OBLIGATAIRE DEPUIS 1959

	<u>1959</u>	<u>1960</u>	<u>1961</u>	<u>1962</u>	<u>1963</u>	<u>AUGMENTATION</u>		
						<u>1959-1963</u>	<u>1961-1963</u>	<u>1962-1963</u>
<u>Evaluation imposable</u>	59,245,010.	78,127,445.	86,774,670.	101,396,785.	122,107,319.	106%	40%	20%
<u>Dettes obligataires</u>	9,590,000. (1)	11,121,400. (1)	12,401,300.	19,320,000. (2)	21,757,100. (3)	126%	75%	12%
<u>% de l'évaluation</u>	16.2	14.2	14.3	19.1	17.8	-	-	-
<u>Population</u> (4)	26,205.	28,000.	29,972.	33,168.	35,930.	34%	19%	8%
<u>Dettes per capita</u>	\$ 366.	\$ 397.	\$ 414.	\$ 583.	\$ 605	65%	46%	3%

(1) Compilation des dettes des trois villes fusionnées.

(2) En plus de travaux importants comme l'agrandissement de l'usine de filtration et la canalisation du Ruisseau Boudrias, la Cité a consolidé en 1962 la plupart des engagements par règlements des villes fusionnées.

(3) Dont \$ 2,305,450.00 au fonds d'aqueduc et \$ 973,000.00 au fonds industriel.

(4) Recensement municipal.

Ruisseau Boudrias et l'agrandissement de l'usine de filtration et par suite, également, des emprunts que la Cité a dû effectuer pour consolider les engagements par règlements des anciennes villes de Renaud, de l'Abord-à-Plouffe et de St-Martin, la Cité a dû émettre pour quelque neuf millions d'obligations durant les années 1961-1962, ce qui n'a pu qu'affecter considérablement sa dette obligataire et explique la forte augmentation subite notée au tableau numéro six pour l'année 1962. Aussi l'augmentation de la dette obligataire durant la période 1961-1963 a-t-elle été sensiblement plus forte que celle de l'évaluation imposable comme d'ailleurs pour la période plus longue qui s'étend de 1959 à 1963. Il est intéressant de noter cependant que, durant le dernier exercice financier, le rythme d'accroissement de la dette obligataire par rapport à l'accroissement de l'évaluation a évolué de façon fort rassurante puisqu'il n'a été que de treize pour cent alors que l'augmentation de l'évaluation imposable s'est maintenue, comme nous l'avons mentionné plus haut, à vingt pour cent.

L'évolution de la dette par rapport à la population dénote un phénomène aussi intéressant puisque son augmentation, per capita, qui avait évolué à la hausse à un rythme accéléré jusqu'en 1962, marque un ralentissement pour l'année 1963, avec une augmentation de quatre pour cent seulement, comparativement à une augmentation de quarante-six pour cent pour la période 1961-1963.

Le phénomène est aussi rassurant si l'on étudie la dette sur la base du pourcentage de l'évaluation imposable puisque la dette n'est plus que de 17,8% de l'évaluation en 1963, alors qu'elle était de 19,1% en 1962.

Pouvoir d'Emprunt.

L'amélioration du pouvoir d'emprunt de la Cité est d'ailleurs une conséquence et une confirmation des faits notés plus haut puisque, depuis sa création, la Cité a pu recourir à l'emprunt par émission d'obligations à des conditions toujours plus avantageuses, compte tenu du marché au moment de l'émission des obligations et des taux d'intérêt en cours, de sorte que la Cité a pu vendre ses obligations à des taux d'escompte inférieurs à 2% depuis le début de l'année 1963. En se référant au tableau numéro sept qui donne un aperçu des obligations émises par les villes de Renaud, l'Abord-à-Plouffe, St. Martin et par la Cité de Chomedey depuis l'année 1959, on aura une plus juste idée de l'amélioration du pouvoir d'emprunt de la Cité.

TABLEAU NO. 7

OBLIGATIONS EMISES PAR  
LES VILLES FUSIONNEES ET PAR LA CITE  
DEPUIS 1959

	<u>MONTANT EMIS</u>	<u>DATE</u>	<u>PRIX DE VENTE</u>	<u>TAUX EFFECTIF</u> d'intérêt
<u>RENAUD</u>				
	\$500,000.00	1/12/59	90.68	7.551%
	189,000.00	1/12/60	97.82	6.1143%
<u>L'ABORD A PLOUFFE</u>				
	965,000.00	1/9/59	92.41	7.289%
	383,500.00	1/3/60	92.32	7.327%
<u>ST-MARTIN</u>				
	568,500.00	1/10/59	90.00	7.668%
	246,000.00	1/12/59	91.00	7.471%
	456,000.00	1/4/60	95.866	6.696%
	833,500.00	1/7/60	97.08	6.269%
<u>CHOMEDEY</u>				
	1,688,000.00	1/11/61	96.56	5.9773%
	1,763,000.00	1/5/62	97.53	5.8574%
	5,625,500.00	1/11/62	96.05	6.589%
	1,108,000.00	1/5/63	98.36	6.0945%
	748,000.00	1/9/63	98.21	6.2058%
	1,185,500.00	1/12/63	98.45	6.1339%
	1,174,000.00	1/4/64	98.34	6.2047%

## CHAPITRE QUATRIEME - CLIMAT ECONOMIQUE

Depuis la fusion, le climat économique n'a cessé de s'améliorer dans la Cité de Chomedey. En effet, non seulement le geste inusité de la fusion a-t-il créé une sorte d'engouement chez les hommes d'affaires, toujours à l'affût des occasions de progrès, mais aussi la politique dynamique du conseil de la Cité qui, aidé du conseil d'initiative économique qu'il a créé ainsi que du commissariat industriel et du bureau des relations extérieures, a cherché, par tous les moyens à sa disposition, à susciter l'intérêt et la confiance dans l'avenir économique de la région. Aussi peut-on noter aujourd'hui une activité fébrile de l'économie locale dans tous les domaines.

### Le Commerce.

La Cité comptait déjà, au moment de la fusion, un centre d'achats important mais, depuis, plusieurs centres d'achats secondaires et édifices commerciaux se sont érigés dans les nouveaux projets domiciliaires tout aussi bien qu'au coeur des affaires de la Cité, le long du boulevard Labelle, et même le centre d'achats de St-Martin s'est agrandi considérablement par l'addition de deux magasins géants du genre comptoir d'escompte comme le Mon-Mart et le Miracle Mart qui sont en opération depuis au-delà d'un an, sans compter un autre commerce du même genre, le Marché des Cultivateurs, qui exploite un emplacement situé sur le Boulevard St.Martin.

### L'Industrie.

On a déjà noté dans les pages qui précèdent que l'industrie de transformation était virtuellement absente dans Chomedey au moment de la fusion mais, après trois ans, grâce à l'établissement du parc industriel de la Cité,



neuf industries nouvelles représentant un potentiel de main d'oeuvre de trois cents employés sont actuellement installées sur le site du parc industriel de la Cité alors que neuf autres industries sont en train ou sur le point de s'y ériger et devraient pouvoir débiter leur exploitation avant la fin de l'été. Lorsque toutes ces industries auront atteint l'expansion et le chiffre de production prévus, elles signifieront une source d'emploi pour au moins mille ouvriers. L'appendice "C" du présent mémoire nous donne d'ailleurs une liste de ces nouvelles industries ainsi que la nature des produits qu'elles fabriquent.

#### La Construction.

L'industrie de la construction qui, avec le commerce existant, était une des principales activités économiques au moment de la fusion, n'a pas cessé de progresser depuis cette date, comme on pourra en juger par l'augmentation de la valeur des permis émis annuellement, tel qu'il appert au tableau numéro huit. Fait intéressant à noter cependant, et que les tableaux neuf et dix font ressortir, le nombre des nouveaux logements comme la valeur des nouvelles constructions n'ont cessé de croître tant dans les domaines résidentiel, commercial et industriel, mais le genre d'habitations construites s'est sensiblement modifié puisque le nombre des logements unifamiliaux construits chaque année décroît régulièrement alors que l'inverse se produit pour la construction de duplexes, et que l'habitation multifamiliale a connu une augmentation de 1,337% depuis 1961. Cette transformation radicale (5) dans le genre de construction domiciliaire érigée dans la Cité est un des plus

---

(5) Fait sans précédent dans toute l'Île Jésus et même dans la plupart des municipalités de banlieue sur l'île de Montréal, un immeuble multifamilial de seize étages, le premier d'une série de trois, est présentement en voie d'érection. (Projet Bellerive Acres aussi connu sous le nom de Riveredge Village.)

TABLEAU NO. 8C I T E D E C H O M E D E YVALEUR DES PERMIS DE CONSTRUCTION EMIS

	<u>1959</u>	<u>1960</u>	<u>1961</u>	<u>1962</u>	<u>1963</u>
<u>L'Abord-à-Plouffe</u>	2,793,929.	5,089,430.	6,435,700.	5,334,450.	10,127,870.
<u>St-Martin</u>	4,319,325.	3,457,500.	7,354,650.	4,488,300.	6,016,471.
<u>Renaud</u>	344,800.	nil	3,140,936.	2,876,000.	4,977,900.
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
<u>TOTAL:</u>	7,458,054.	8,546,930.	16,921,286.	12,698,750.	20,689,041.

TABLEAU NO. 9C I T E D E C H O M E D E YNOMBRE DE PERMIS DE CONSTRUCTION EMIS  
SUIVANT LA CATEGORIE DE BATIMENT

	<u>1959</u>	<u>1960</u>	<u>1961</u>	<u>1962</u>	<u>1963</u>	<u>(Valeurs pour 1963)</u>
Résidentiel	249	504	980	710	726	\$ 14,075,000.00
Commercial	19	12	30	19	29	951,000.00
Industriel	8	-	5	5	6	1,400,000.00
Public	1	3	8	7	7	4,117,000.00
	<u>      </u>	<u>      </u>	<u>      </u>	<u>      </u>	<u>      </u>	<u>                                  </u>
<u>TOTAL:</u>	277	519	1023	741	768	\$ 20,543,000.00 (1)

(1) Ce montant n'inclut pas la valeur des permis émis pour réparations, qui s'élevait à \$ 146,041.00.

TABLEAU NO. 10

<u>C I T E D E C H O M E D E Y</u>							
<u>NOMBRE DE LOGEMENTS CONSTRUITS SUIVANT</u>							
<u>LE TYPE D'HABITATION</u>							
	<u>1959</u>	<u>1960</u>	<u>1961</u>	<u>1962</u>	<u>1963</u>	<u>Augmentation 1961-63</u>	<u>Valeurs pour 1963</u>
Unifamilial	163	431	945	637	578	39 %	\$ 8,040,000.00
Bifamilial	156	132	54	126	210	288 %	2,100,000.00
Trifamilial	6	3	9	6	3	66 %	35,000.00
Multifamilial	8	83	48	77	690	1337 %	3,900,000.00
<u>T O T A L</u>	<u>333</u>	<u>649</u>	<u>1,056</u>	<u>846</u>	<u>1,481</u>		<u>14,075,000.00</u>

importants indices du succès de la politique économique de la Cité, puisque, non seulement le rôle des biens-fonds imposables de la Cité connaîtra dès 1964 une augmentation plus considérable que celle déjà notée pour l'année précédente, mais que, par suite d'une plus forte densité, les investissements requis pour desservir ces nouvelles constructions seront beaucoup moindre, ce qui aura pour conséquence de diminuer à des proportions encore plus avantageuses le pourcentage de la dette de la Cité tout en diminuant le coût de ses dépenses per capita.

#### La Main-d'oeuvre et l'emploi.

Un des premiers soucis des dirigeants de la Cité a été d'augmenter les possibilités d'emploi dans les limites de la Cité pour combattre la tendance déjà fort accusée vers une Cité de vocation uniquement résidentielle, et, si l'on considère les disponibilités d'emploi qui existaient au moment de la fusion par comparaison à la situation présente, on soupçonne déjà l'énorme progrès accompli à la suite de l'établissement dans les limites de la Cité des commerces et industries déjà mentionnés. Qu'il suffise de rappeler qu'à l'époque de la fusion, quelque 95% de la population active de la Cité devait chercher emploi du côté de la métropole ou ailleurs, alors qu'aujourd'hui le commerce et l'industrie locale, sans compter les professionnels et les ouvriers de la construction et sans compter également le personnel de l'administration publique qui, incidemment, a doublé depuis la fusion, quelque deux mille travailleurs sont assurés de trouver un emploi sur place. Nous retrouverons en appendice "F" du présent mémoire un relevé des principales compagnies exploitant un commerce ou une industrie dans la Cité, avec indication du nombre d'employés obtenant leur gagne-pain dans les limites

.../48

de la Cité. Si l'on ajoute les employés de la fonction publique, la main-d'oeuvre locale occupe plus de 18% de la population active qui compte environ 11,400 personnes.

.../49

TROISIEME PARTIE

CONCLUSION

La Cité de Chomedey croit avoir démontré de façon péremptoire les effets bénéfiques de la fusion, tant pour le contribuable qui, sans augmentation de taxes a pu non seulement profiter de meilleurs services de la part de l'administration locale, mais aussi a vu améliorer les conditions sociales et économiques de son milieu, que pour la Cité elle-même qui, malgré les sommes considérables qu'elle a dû investir pour rattraper le retard souffert dans plusieurs domaines des services publics, a réussi à améliorer sa situation financière et à s'administrer plus économiquement, compte tenu de l'expansion et de l'augmentation de la qualité des services, et compte tenu également des épargnes réalisées dans le financement de ses travaux.

On comprendra que la Cité puisse être fière des résultats obtenus

après une si courte période et on comprendra également que la Cité ait désiré poursuivre son expansion par l'agrandissement de son territoire dans le but de faciliter davantage l'aménagement rationnel du territoire et l'économie locale, et dans le but également de permettre la réalisation de projets d'envergure comme la construction d'une usine d'épuration des eaux, la construction de routes intermunicipales ou l'établissement d'un service de transport en commun.



PERSONNEL DE LA CITE  
DE CHOMEDEY AU 6/3/64

<u>BUREAU</u>	<u>CHEF DE SERVICE</u>	<u>NOMBRE D'EMPLOYES</u>
Directeur des Services et greffier	M. Gaston Chapleau	10
Estimation	M. Yves Lachapelle	3
Trésorier	M. G.A. Lacouture	14
Ingénieur	M. Marcel Nadeau	12
Travaux publics	M. Louis Morency	67
Usine de filtration	M. Hormidasse Matte	8
Police	M. Raymond Dion	49+ 6 brigadiers
Cour Municipale	M. Bruno Raizenne	2
Incendies	M. Robert Gamache	8+pompiers volontaires
Relations Extérieures et Comm.industriel	M. Réal Gariépy	1
Parcs et terrains de Jeux	M. J.P. Banville	2
Bien-être social	M. J.E.A.Houle	1
Embellissement	M. A.Meissner	
Service Culturel	M. Paul Marquis	
Gardiens		3
Achats	M. W.D. Taylor	1
		181
	Officiers	15
	<u>Total des employés</u>	196

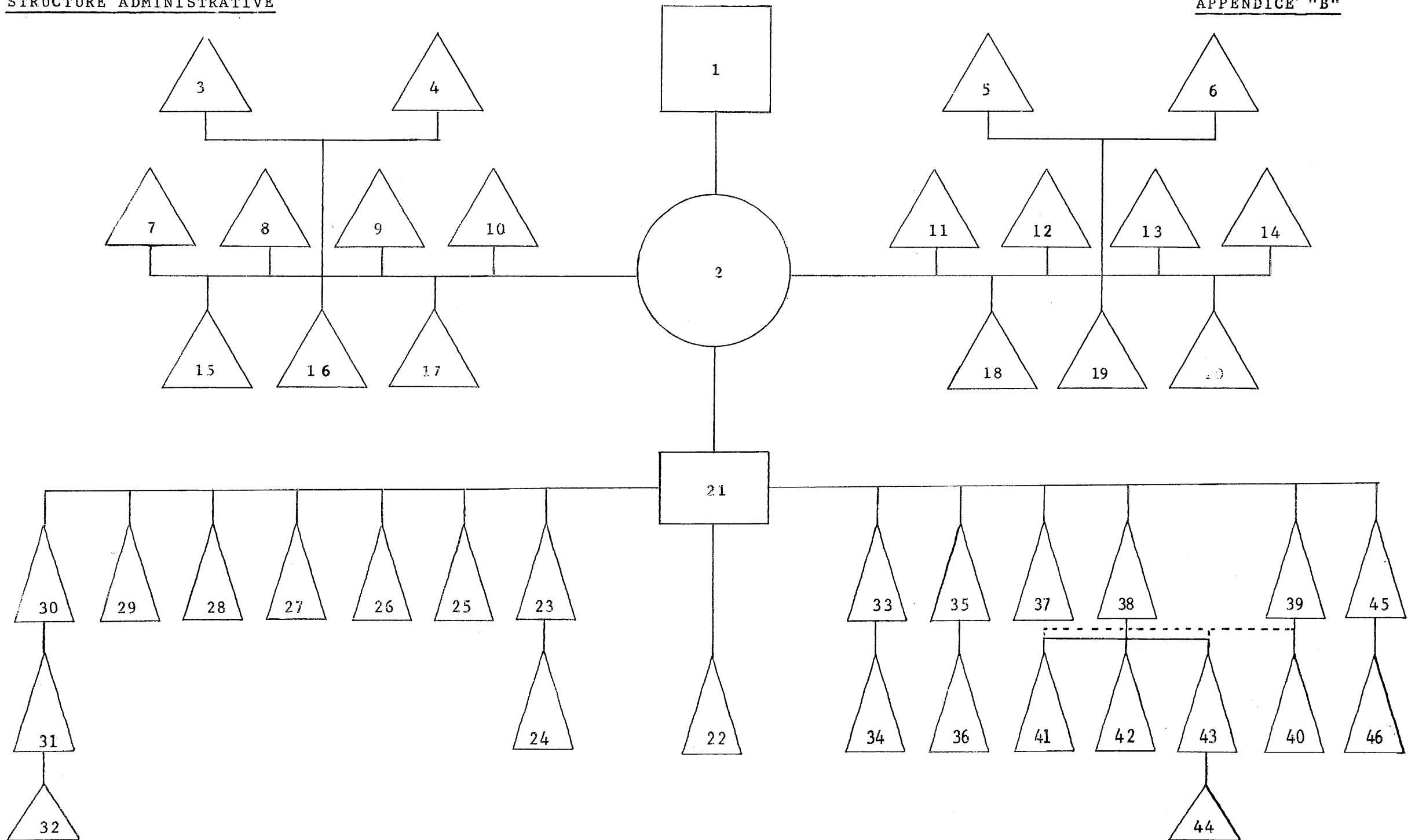
ORGANIGRAMME DE L'ADMINISTRATION

LEGENDE:

- |   |   |   |
|---|---|---|
| 1- Electorat                              | 17- Commission des parcs et terrains de jeux                          | 33- Chef de Police  |
| 2- Conseil                                | 18- Commission d'assistance sociale                                   | 34- Sous-chef de Police                                     |
| 3- Auditeurs & Consultants                | 19- Commission de la santé  | 35- Greffier de la Cour                                     |
| 4- Bureau de Revision                     | 20- Commission de promotion industrielle et de relations extérieures  | 36- Huissier de la Cour                                     |
| 5- Cour Municipale                        | 21- Directeur des Services et greffier                                | 37- Chef de Pompier   |
| 6- Conseil d'initiative économique        | 22- Assistant-greffier  | 38- Ingénieur-municipal                                     |
| 7- Commission de planification des parcs  | 23- Trésorier   | 39- Ingénieur-municipal-adjoint et Inspecteur des bâtiments |
| 8- Commission de toponymie                | 24- Assistant-grésorier   | 40- Inspecteur-adjoint des bâtiments                        |
| 9- Commission du transport                | 25- Acheteur  | 41- Surintendant usine de filtration                        |
| 10- Commission des finances               | 26- Estimateur  | 42- Chef de Laboratoire                                     |
| 11- Commission de Police                  | 27- Commissaire industriel et directeur des extérieures industrielles | 43- Surintendant des travaux publics                        |
| 12- Commission des Incendies              | 28- Directeur du service social                                       | 44- Contremaîtres des " "                                   |
| 13- Commission des travaux publics        | 29- Conseiller-culturel   | 45- Directeur du service d'embellissement                   |
| 14- Commission des permis de construction | 30- Directeur du service des parcs                                    | 46- Contrôleur du service d'embellissement                  |
| 15- Commission de l'usine de filtration   | 31- Régisseur des sports  |   |
| 16- Commission d'embellissement           | 32- Chef moniteur des sports  |   |

STRUCTURE ADMINISTRATIVE

APPENDICE "B"



APPENDICE "C"

NOUVELLES INDUSTRIES ETABLIES A CHOMEDEY

DEPUIS MAI 1962

NOUVELLES INDUSTRIES ETABLIES A CHOMEDEY DEPUIS MAI 1962

NOM	ADRESSE	NATURE	SUPERFICIE		NOMBRE EMPLOYES	INVESTISSEMENT (IMMEUBLES)	DATE DEBUT DES TRAVAUX
			Bâtisse	Terrain			
Ontario Building Materials	735 Salaberry	brique de chaux	11,400 p.c.	100,000 p.c.	35-40	\$100,000	19 mai 1962
Bigras Construction Enrg.	1951 boul. Fortin	atelier de réparation-entretien	6,005 p.c.	62,483 p.c.	20	\$ 60,000	26 septembre 1962
La Forge Ornementale de Chomedey	830-840 Salaberry	fer forgé	3,000 p.c.	14,379 p.c.	10-15	\$ 25,000	2 avril 1963
Gordy Tool & Die Works	1865 boul. Fortin	pieces machinées	10,350 p.c.	48,000 p.c.	60-65	\$ 75,000	12 mars 1963
Fortin & Frères	780 Séville	entrepôt frigorifique	11,390 p.c.	36,354 p.c.	5	\$100,000	17 juin 1963
Caristrap Corp.	1760 boul. Fortin	courroies d'emballage	24,120 p.c.	105,000 p.c.	60	\$225,000	24 juillet 1963
Canadian Formwork Ltd.	rue Francis Hugues	coffrages	27,000 p.c.	200,000 p.c.	65	\$400,000	printemps 1964
Elmac Corporation	825 Salaberry	produits d'isolation	6,000 p.c.	24,999 p.c.	10	\$ 35,000	19 octobre 1962
Uni-Chem Products	boul. Fortin	peinture	7,000 p.c.	41,600 p.c.	25-30	\$ 60,000	octobre 1963
Pearce-Marshall and Lester Ltd.	rue Marshall	machinerie et équipement industriel	3,500 p.c.		10	\$ 30,000	novembre 1963
Ernest Leblanc Ltée	rue Salaberry	appareils et systèmes air conditionné	25,000 p.c.	100,000 p.c.	150	\$225,000	printemps 1964
Hotel and Restaurant Sheet Metal Works (Fooderator)	rue Fortin	cabinets en métal pour institutions	10,000 p.c.	42,000 p.c.	50	\$100,000	printemps 1964
Chas E. Lepage Co. Reg'd	rue Salaberry	importation et exportation	7,000 p.c.	28,750 p.c.	15-20	\$ 65,000	printemps 1964
G & S Machine Works Co. Ltd.	rue Salaberry	machine shop pièces transmission automatique	5,000 p.c.	20,000 p.c.	10	\$ 35,000	printemps 1964

NOM	ADRESSE	NATURE	SUPERFICIE		NOMBRE EMPLOYES	INVESTISSEMENT (IMMEUBLES)	DATE DEBUT DES TRAVAUX
			Bâtisse	Terrain			
General Track Roller	rue Salaberry	machine shop pièces lourdes	3,200 p.c.	16,500 p.c.	10	\$ 25,000	printemps 1964
Box Craft Limited	boul. Industriel	boîtes de carton	50,000 p.c.	235,000 p.c.	75	\$500,000	printemps 1964
(1964)			50,000 p.c.	180,000 p.c.	125	\$500,000	automne 1966 (occ. mars 1967)
(1967)			150,000 p.c.	180,000 p.c.	200	\$1,000,000	automne 1969 (occ. mai 1970)
(1969)			250,000 p.c.	595,000 p.c.	400	\$2,000,000	
B & L Metal	rue Salaberry	ventilation et air condi- tionné	4,800 p.c.	20,000 p.c.	45	\$ 35,000	printemps 1964
Fibracan Inc.	Fortin-Salaberry (1890 Fortin)	gobelets & coupes de papier	20,000 p.c.	120,000 p.c.	50	\$175,000	mars 1964

**T O T A L** :            Nombre d'entreprises            :        18  
    Nombre d'employés                :        1,055  
    Investissements  
    sur immeubles                    :        \$3,770,000  
    sur immeubles & machinerie    :        \$6,750,000

Le 5 mars 1964

:alh

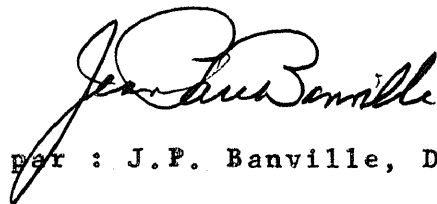
REAL GARIEPY, M.A.,  
COMMISSAIRE INDUSTRIEL

APPENDICE "D"

CITE DE CHOMEDEY

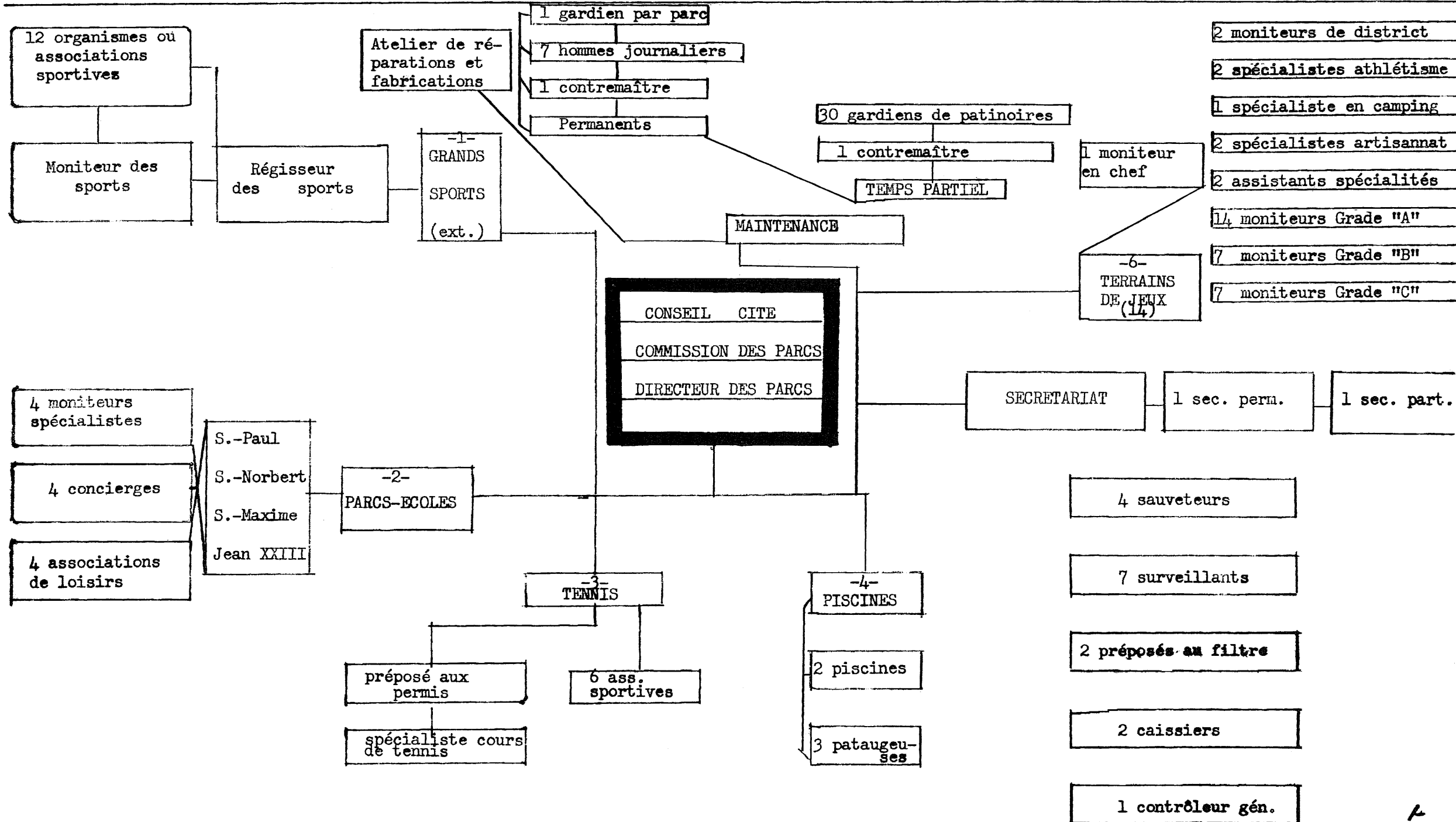
SERVICE DES PARCS & TERRAINS DE JEUX

REALISATIONS & PROJETS DEPUIS LA FUSION



Préparé par : J.P. Banville, Directeur

ORGANIGRAMME DU SERVICE DE LA RECREATION





CITE DE CHOMEDEY - PLAN D'ENSEMBLE POUR LES REALISATIONS DES PARCS & TERRAINS DE JEUX

CONSEIL DE LA CITE					
COMITE DE PLANIFICATION	COMMISSIONS DES PARCS ET TERRAINS DE JEUX	BUREAU DES PARCS & TERRAINS DE JEUX		TRAVAUX PUBLICS	SERVICE EMBELLISSEMENT
Un Président	Un Président	DIRECTEUR DES PARCS		Surintendant	Directeur de l'Embellissement.
Cinq Echevins	Deux Echevins	Secrétaire	Régisseur Sports	un Contremaître	
le Greffier	Directeur des Parcs	Budget Général du Service	Moniteur Sports	un Camionneur	Employés
l'Ingénieur Munic.	, . . . . .	<u>Terrains de Jeux:</u>	1. Baseball	un Menuisier	Arbres
le Directeur des Parcs	Plan d'ensemble	Cours des moniteurs	2. Balle Molle	cinq journaliers	Fleurs
Architecte-paysagiste	Budget des parcs	engagement du personnel (été)	3. Fastball	Hommes suppléants à l'occasion.	Pelouse
Architectes	Programme récréatif	Réalisation du programme	4. Soccer	Electricien	coopération avec le bureau des parcs.
. . . . .	Recommandation au Conseil	<u>Piscines &amp; Pataugeuses:</u>	5. Football		
Construction des parcs	Engagement du personnel	Cours organisés	6. Hockey		
Choix	Intermédiaire avec le Conseil	Administration & bonne marche	7. Ballon Balai		
Recommandations		<u>Patinoires:</u>	8. Ecole de formation d'arbitres d'été & d'hiver.		
Plans Préliminaires		Localisation, horaire, engagement et contrôle du personnel	9. Formation des gérants.		
Recommandation au Conseil		records, surveillance.	10. Permis	Travaux sur parcs	
Plans Finals		<u>Tournois:</u>	11. Cédules	Entretien	
Recommandation au Conseil		Badminton, fers à cheval, tennis shuffleboards	12. Statistiques	Améliorations loc.	
Exécution		<u>Tennis:</u>	13. Publicité	Réparations	
		Permis, cours, tournois, démonstrations.	14. Règlements	Peinture	
		<u>Parcs-écoles:</u>		Fabrication	
		Organisation générale		Coopération avec le bureau des parcs	
		coopération avec loisirs paroissiaux (ouverts 4 saisons)			
		sports individuels, groupes, équipes, pour jeunes, adolescents et adultes.			
		Statistiques, publicité, rapport gardiens permanents, contrôle, salaire, règlements sports int.			
		Coopération avec Centre d'Art, Conseiller Culturel, permis, enquête sur loisirs.			
		Cité représenté dans l'Alliance Métropolitaine Récréation.			
		Organisation Emissions T.V.			

CITE DE CHOMEDEY

SUPERFICIE PAR UNITE DE VOISINAGE, CENTRE COMMUNAUTAIRE ET VILLE, TELLE QU'ACCEPTEE

PAR LA CITE EN JANVIER 1964 - PLANS ACCEPTEES

SECTEUR	POPUL. PREVUE	PARCS PAR TYPES REQUIS			PARCS	PARCS ADD.
		A acres	B acres	C acres	EXIS. acres	REQUIS acres
1	7450	17.1			0	17.1
2	8150	18.8			1.2	17.6
3	6450	14.8			0	14.8
4	3200	30.4			5.5	24.9
communautaire	35250		46.9		0	46.9
5	6400	14.7			9.7	5.0
6	3950	9.1			11.1	0.
7	2900	6.7			0	6.7
8	6000	13.8			1.1	12.7
9	3150	7.2			1.2	6.0
10	2900	6.7			12.2	0
L & Q	4300	9.9			0	9.9
communautaire	29600		39.5		23.5	16.0
11	6200	14.3			0.3	14.0
12	4900	11.3			2.2	9.1
13	5700	13.1			7.4	5.7
14	4300	9.9			0	9.9
15	6850	15.8			3.0	12.8
16	5550	12.8			0.3	12.5
M & N	1145	3.3			0	3.3
Coeur	3000	6.9			0	6.9
Communautaire	37945		50.6		0	50.6
17	8500	19.5			16.9	2.6
18	7100	16.3	30		1.6	44.7
autre	7000	16.1			0	16.1
partie N	15000	34.5	20		0	54.5
municipaux						
coeur sud				14	10.8	
coeur nord				420		
Renaud				70		713.2
Rivière				110		
Régional				110		
<b>TOTAL:</b>	<b>140,000</b>	<b>323</b>	<b>187</b>	<b>724</b>	<b>108</b>	<b>112.6</b>

PARCS PAR TYPES REQUIS:

A) UNITE DE VOISINAGE

B) COMMUNAUTE

C) MUNICIPAUX

(le 7 mars 1964)

CITE DE CHOMEDEY

SERVICE DES PARCS & TERRAINS DE JEUX

re: Inventaire des Parcs de la Cité en date du 1er mars '64.

PARCS LOTS & NOMS OFFICIELS	QUARTIERS ET SUPERFICIE EN PIEDS CARRÉS		
	L'ABORD A PLOUFFE	ST - MARTIN	RENAUD
(10-119)(12-63)	135,417		
507 - 177			78,621
40 - 210	8,797.5		
40 - 211	24,270		
(26-89-90)(27-89-90)	142,267.2		
(30-1)(40-261)	58,901.9		
40-354	84,852		
(30-29)(40-446)	46,845.2		
495-41		4,066.8	
495-42		43,474	
Montcalm		312,743.6	
98-99 ème ave	166,490		
Du Tremblay	1,024,301		
408-15		12,127.4	
St-Jean Bosco		21,791	
John F. Kennedy		188,698	
94-672		26,391	
Bigras	53,119		
Mooney		52,480.5	
P-376			5,200
Labelle		96,138	
Stade de Chomedey			471,232
160-326		27,316	
St-Pie X		322,203	
200-281		19,252	
St-Norbert	96,160		
Wilfrid Laurin	11,596		
Bizet			82,893.8
Beethoven			80,310.8
Francine			68,500
Chopin			256,342.7
Wilfrid Pelletier			108,450
Des Roses			40,774.6
Des Marguerites			98,847
Des Erables			41,230
Des Saules			38,675
TOTAL A LA CITE	1,853,026	1,127,681.3	1,371,076.9
DIVERS PRETS A LA CITE - St. Martin Eglise.		19,600	
PARCS-ECOLLES: JEAN XXIII			52,000
ST. MAXIME	942,560		
ST. NORBERT	91,000		
P.-E. A VENIR (sub) A L'ETUDE		396,860	316,272
LOUE PAR LA CITE:		73,600	
TOTAL:	2,886,586	1,617,741.3	1,739,348

L'Abord-à-Plouffe: 2,886,586.1  
 St-Martin : 1,617,741.3  
 Renaud : 1,739,348.9  
 total à date : 6,243,676.3  
 projet étude : 816,175  
 grand total : 7,059,851.3

(le 7 mars 1964)

CITE DE CHOMEDEY

SERVICE DES PARCS & TERRAINS DE JEUX

INVENTAIRE

NOMS OU LOTS	Aménagement	Parcs Ornementaux	Terrains Sports	Parcs-Ecoles	Tennis	Aire de Jeux	Hockey & Patin	Patinage seulement	Balancoires	Bascules	Glissoires	Carrés de sable	Chalet temporaire	Chalet permanent	Bancs	Abreuvoirs	Labyrinthes	Carroussels	Vespasiennes	Restaurant	Piscines	Pataugeuses	Arbres	Terrain Football Soccer	Estrades	Tables de pique-nique	Terrain balle éclairé	Terrain balle ordinaire	Fers à Cheval	Damiers	Shuffleboards	Théâtre	Croquet	Sports intérieurs	Marina	Club Canotage			
(10-119) (12-63)	4																																						
507-177	4																																						
40-210	4	4																																					
26-211	4																																						
26-27 (89-90)	4																																						
(30-1)(40-261)	4																																						
40-354	4																																						
495-42	4																																						
(30-29)(40-446)	4							1																															
495-42	4																																						
Montcalm	3	3	3		3	3	1		3	3	3	3	1													3													
98-99 ème ave	2	2	2	2	2	1		1	1	1	1	2	1	1	2	2	2				2	2		1		1	1	2	2	2									
Du Tremblay	3	2			3	1	1					1	1	1						1	2	1			1	1	2	3											
408-15	4	4																																					
St-Jean Bosco	1	1			1			1	1	1	1	1	1	1	1	1			1		1	1																	
John F. Kennedy	1	1	1		1	1	1	1	2	2	2	1	1	1	1	1	1	2	1		1	1	1	1			1	1	1	1									
94-672	4	4																																					
Bigras	2				2			1	1	1	1	1	1	2	1	1	2	2	2		1	2				1													
Mooney	4	4																																					
P 376	4	4																																					
Labelle	2		2		2	1	1	1	1	1	1	1	1	2	1	1	2	2	2	1		2		2			1	2		2									
Stade de Chomedey	1		1									1	1	1					1					1	1	1	1	1											
160-326	4																																						
St-Pie X	2	2	2		2	2	1	1	1	1	1	1	1	2	1	1	2	2	2	2	1	1	2	1	1	2	1	1	1	1									
200-281	4	4																																					
St-Norbert	1	1	1	1	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	3	1	1		3	3		1	1	1	1		1	2											
Wilfrid Laurin					3			1	1	1	1	1	1	1	1	1		3				1						2											
Bizet	4																																						
Beethoven	4		4																																				
Francine	1	1			1			1	1	1	1	1	1	1	1			2					2				2	2	2										
Chopin	4		4																		4	4																	
Wilfrid Pelletier	2																																						
Des Roses	1																																						
Des Marguerites	4																																						
Des Erables	2	2	2	2	2	1		1	1	1	1	1	1	1	2	2	2	2	2		1	2				2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	
Des Saules	2				2	1		1	1	1	1	1	1	1	2				2			2	2			2		2	2	2									
St-Martin Eglise	1				1																																		
Jean XXIII	1	1	1		1	1		1	1	1	1	1	1	1	1	1		1	1	1	1	1		1			1									1			
St-Maxime	2	2	2	1	2	2	1	1	2	2	2	2	2	2	1	2	2		1				2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	
St-Norbert	2		2	1	2	2	1																														1		
à l'étude							1																																
loué par la Cité							1	1																														1	
St-Paul																																							

CODE: 1. A date  
 2. Réalisation prochaine  
 3. Plan à l'étude  
 4. Plan projeté

(le 7 mars 1964)

CITE DE CHOMEDEY

SERVICE DES PARCS & TERRAINS DE JEUX

RESUME

1. 36 Parcs appartenant à la Cité
2. 4 Terrains prêtés à la Cité pour différents sports
3. 1 Terrain de baseball - Soccer - Football éclairé
4. 3 Terrains de petites ligues et balle-molle éclairés
5. 1 Terrain de petites ligues non-éclairé
6. 3 Terrains de Soccer, Fastball à l'étude
7. 4 Parcs-écoles pour sports intérieurs
8. 3 Autres projets de parcs-écoles
9. 40 Patinoires
10. 2 Piscines
11. 3 Pataugeuses
12. 3 Autres pataugeuses aménagées sous peu
13. 5 Tennis
14. 6 Autres tennis aménagés sous peu
15. 96 Appareils de Jeux
16. 14 Terrains de Jeux organisés avec Moniteurs et monitrices
17. 14 Organisations de loisirs et associations sportives travaillant conjointement avec le Service des Parcs à la réalisation du programme.
18. 1 Corps de Cadets de la Marine en formation
19. 6 Emissions de télévision avec Radio-Canada (du 20 au 25 avril '64)
20. Cours de l'Alliance Métropolitaine Comprenant les municipalités de l'Île Jésus, auront lieu à Chomedey, pour les moniteurs et monitrices des terrains de Jeux le 26, 27, 28 mars et le 5 et 12 avril 1964.
21. 196 Clubs de hockey
22. 35 Clubs de baseball

le 7 mars 1964.

QUELQUES INVESTISSEMENTS IMPORTANTSDE LA CITE DE CHOMEDEYDEPUIS LA FUSIONTravaux publics

1- Canalisation du Ruisseau Boudrias (Règl.C-68)	\$ 750,000.
2- Canalisation du Ruisseau La Pinière (Règl.C-66, C-69 et C-238)	563,000.
3- Améliorations au Boulevard Labelle (Rte 11A) (quartier St-Martin) -Egouts, aqueduc, trottoirs et éclairage (Règl.C-89, C-156, C-185)	307,000.
4- Elargissement du Boulevard Lévesque (Rte 38) Quartier l'Abord-à-Plouffe (Règl.C-44, C-158, et C-221)	446,000.
5- Elargissement du Boulevard des Laurentides (Rte 11) Quartier Renaud)-Règl. C-142	36,000.
6- Conduite maîtresse d'aqueduc pour relier le secteur Est du quartier Renaud à l'usine de filtration (Règl.C-131)	431,000.
7- Conduite maîtresse d'aqueduc pour relier le secteur Ouest du quartier Renaud au réseau d'aqueduc (Règl. C-307)	103,000.
8- Construction d'un pont pour relier la nouvelle Île à la terre ferme (Règl.C-235) Quartier l'Abord-à-Plouffe.	60,000.
9- Egout collecteur pour desservir le secteur Est du quartier St-Martin (Règl.C-293 et C-294)	<u>950,000.</u>
<u>Total:</u>	\$3,646,000.

Edifices publics

1- Centre civique (terrain de 15 acres) Règl.C-202	\$ 192,000.
2- Hôtel-de-Ville (Règl. C-145)	750,000.
3- Edifice de la police et des pompiers (Règl.C-216)	480,000.
4- Ameublement et décorations (Hôtel-de-ville et édifice de la police et des pompiers (Règl.C-242)	148,000.
5- Usine de filtration-Agrandissement et équipement (Règl. C-94 et C-244)	<u>1,421,169.</u>
<u>Total:</u>	\$2,991,169.

...

Equipement

1- Voirie (Règl. C-34, C-196, C-245)	\$ 191,000.
3 souffleuses Sicard Junior	
8 tracteurs Bombardier	
1 balai mécanique	
3 camions d'une tonne	
2 camions de trois tonnes	
2 tracteurs à gazon	
 2- Incendie (Règl. C-209)	 64,000.
1 camion-pompe avec échelle de 100 pieds	<hr/>
	<u>Total:</u> 255,000.

Parcs et terrains de jeux

1- <u>Acquisition de terrains</u>	
(Règl. C-134, C-136, C-173, C-175, C-219)	
Lot 66-816 (St-Martin)	
Lot P163 (L'Abord-à-Plouffe)	
Lot P375 (Renaud)	
Lots P208 et P211 (L'Abord-à-Plouffe)	
Lot 46-1-37 (L'Abord-à-Plouffe)	
Lot 348-192 (Renaud)	
Lot 382-5, -6, -7, -8 (St-Martin)	
Lots 27-89, 27-90 (L'Abord-à-Plouffe)	
	\$ 367,689.
 2- <u>Aménagement des parcs</u>	
(Règl. C-147, C-260, C-266, C-354)	
a) Berthiaume Du Tremblay (L'Abord-à-Plouffe)	
b) Jean Bosco (St-Martin)	
c) John F. Kennedy (St-Martin)	
d) Stade de Chomedey (Renaud)	
e) Francine (Renaud)	
f) St-Norbert (L'Abord-à-Plouffe)	
g) St-Pie X (St-Martin)	
	\$ 713,100.
 3- <u>Achat d'équipement</u>	
(Règl. C-87 et fonds général)	<hr/> 41,189.
	<u>Total:</u> \$1,121,978.

Parc Industriel

1- Acquisition de terrains (Règl. C-124, C-160)	1,530,000.
 2- Construction de l'édifice Caristrap (Règl. C-267)	 <hr/> 200,000.
	<u>Total:</u> \$1,730,000.

APPENDICE "E" (suite)

Autres investissements

1- Fonds d'amortissement	\$ 100,000.
2- Plan Directeur	<u>80,000.</u>
<u>Total:</u>	180,000.

GRAND TOTAL: \$9,924,147.



RELEVÉ DES PRINCIPALES COMPAGNIES  
EXPLOITANT UN COMMERCE DANS LA  
CITE DE CHOMEDEY

CITE DE CHOMEDEY  
CE 24 OCTOBRE 1963

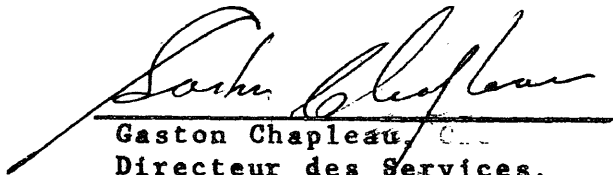
  
Gaston Chapleau, C.  
Directeur des Services,  
Greffier.

TABLE DES MATIERES


RELEVÉ DES PRINCIPALES COMPAGNIES

<u>QUARTIER</u>	<u>PAGE</u>
ABORD-A-PLOUFFE .....	1 à 3
ST-MARTIN .....	4 à 6
RENAUD .....	7 & 8
SOMMAIRE .....	i

SOMMAIRE

<u>QUARTIER</u>	<u>NOMBRE DE COMPAGNIES</u>	<u>EVALUATION FONCIERE.</u>	<u>EVALUATION LOCATIVE</u>	<u>NOMBRE D'EMPLOYES</u>
Abord-à-Plouffe	49	\$699,495.00	\$215,865.00	693
St-Martin	44	\$2,785,055.00	\$279,940.00	1032
Renaud	18	\$1,650,690.00	\$121,050.00	527
<u>TOTAL</u>	111	\$5,135,240.00	\$616,855.00	2252

Administration publique - Cité de Chomedey  
Unité Sanitaire.

  
GASTON CHAPLEAU,  
Directeur des Services et  
Greffier.

Population active 11,400

Employés locaux 18%

CITE DE CHOMEDEYQUARTIER ABORD A PLOUFFERELEVÉ DES PRINCIPALES COMPAGNIESAU 21 AOUT 1963

<u>NOM DE LA COMPAGNIE</u>	<u>FICHE</u>	<u>NATURE DE L'ENTREPRISE</u>	<u>ADRESSE</u>	<u>EVALUATION FONCIERE</u>	<u>EVALUATION LOCATIVE</u>	<u>NOMBRE D'EMPLOYES</u>
VERONA CONSTRUCTION LTD.	5-1	ENTREPRENEUR	215,65e Ave.		(\$ 610.00)	34
VERONA CONSTRUCTION LTD.	5-2	GARAGE & ATELIER	217-19, 65e Ave.		\$1,850.00	3
IMPRIMERIE CHOMEDEY INC.	5-18	IMPRIMERIE	210-12, 65e Ave.	\$27,650.00	1,620.00	5
MALBAY LITHOGRAPHING CO.	5-18	IMPRIMERIE	212, 65e Ave.		800.00	4
L.D. ELECTRIC LTEE	9-80-1	ACCESSOIRES ELECTRIQUES	175, 71e Ave.		830.00	2
FORTIN AUTOMOBILES INC.	10-61	DEPOSITAIRE D'AUTOS	272, 70e Ave.		3,340.00	3
COLONIAL RUG MFG. CO.	12-4	MAGASIN DE TAPIS	47 Boul. Labelle		1,290.00	1
BOEUF DE L'OEUST LTEE.	12-7	BOUCHERIE	75-77 Boul. Labelle		2,760.00	3
MAP AUBRY LTEE	12-8	ACCESSOIRES D'AUTOS	91 Boul. Labelle	\$63,140.00	5,215.00	13
CHARRON CLUTCH & MOTOR LTD.	12-14	AUTO SERVICE	191 Boul. Labelle		3,390.00	22
NURSES' CONVALESCENT HOME INC.	14-8	MAISON DE CONVALESCENCE	3105 Boul. Labelle		(nil)	7
MARCHE WILFRID LTEE	14-61	EPICERIE-BOUCHERIE	3410 Boul. Lévesque		3,080.00	8
B&M BUILDERS SUPPLY COMPANY	15-41	MATERIAUX DE CONST.	3168 Boul. Cartier		2,075.00	4
RACINE LTEE	22-2,3	EPICERIE	215 Boul. Labelle		15,730.00	26
FORTIN AUTOMOBILES INC.	22-6-1	SALLE DE MONTRE	315 Boul. Labelle		2,240.00	14

.../2

RELEVÉ DES PRINCIPALES COMPAGNIES

PAGE 2

<u>NOM DE LA COMPAGNIE</u>	<u>FICHE</u>	<u>NATURE DE L'ENTREPRISE</u>	<u>ADRESSE</u>	<u>EVALUATION FONCIERE</u>	<u>EVALUATION LOCATIVE</u>	<u>NOMBRE D'EMPLOYES</u>
LAITERIE PERRETTE LTEE.	22-11	LAITERIE	391 BOUL. LABELLE		\$ 1,295.00	1
PERRON W. H. & CO. LTD.	22-17	PEPINIERISTE	515 BOUL. LABELLE	\$239,425.00	\$29,670.00	20
DUKE EQUIPMENT CO, LTD.	22-41	MACHINERIE	390 BOUL. LABELLE	\$ 55,930.00	\$ 2,075.00	4
MARC ROUSSEAU LTEE.	22-50 a	MATERIAUX CONSTRUCTION	520 BOUL. LABELLE		\$ 9,150.00	10
RENAUD LUGGAGE CO.	52 26-87	MANUFACTURE	700 75 <sup>e</sup> AVENUE		(\$ 260.00)	0
SALOIS AUTOMOBILE LTEE.	32-61	GARAGE	610 BOUL. LABELLE		\$ 8,865.00	38
BELL TELEPHONE COMPANY	61-1 35-7	GARAGE	3569 BOUL. LEVESQUE		\$ 7,475.00	100 à 125
MARCHE CHOMEDEY INC.	35-10	EPICERIE-BOUCHERIE	3605 BOUL. LEVESQUE		\$ 2,810.00	5
MEUBLE LAGACE LIMITEE	35-27-1	ENTREPOT SHOW ROOM	3787 BOUL. LEVESQUE		\$ 2,580.00	1
HOPITAL RIVIERA INC.	35-95	CONVALESCENT HOSPITAL	3860 BOUL. LEVESQUE	\$ 30,500.00	\$ 4,185.00	7
RO-EL FURNITURE MFG. CO.	38-2	MANUFACTURE DE MEUBLE	655 BOUL. LABELLE	\$ 97,460.00	\$ 8,285.00	55 à 60
MARCHE ALPINA MKT. INC.	38-15	EPICERIE	775 BOUL. LABELLE		\$ 1,775.00	5
PAUL'S PLUMBING & HEATING SUPPLIES CO. LTD.	38-17	ACCESSOIRES DE PLOMBERIE	805 BOUL. LABELLE		\$10,380.00	7
METABAL LTD.	38-17	ACCESSOIRES DE PLOMBERIE	807 BOUL. LABELLE		\$ 4,995.00	2
DOMINION STORE LTD.	38-18	MARCHE GEANT	857 BOUL. LABELLE		\$30,680.00	45
LAGACE CONSTRUCTION	38-23,24	ENTREPRENEUR	680 BOUL. LABELLE	\$185,390.00	(\$15,760.00)	100
SELECT AUTOMOBILE LTEE.	38-27	GARAGE	700 BOUL. LABELLE		\$ 1,430.00	9
MR. DOUGHNUTS COFFEE SHOP INC.	22-27	PATISSERIE	615 BOUL. LABELLE		\$ 1,635.00	4

.../3

RELEVE DES PRINCIPALES COMPAGNIES

<u>NOM DE LA COMPAGNIE</u>	<u>FICHE</u>	<u>NATURE DE L'ENTREPRISE</u>	<u>ADRESSE</u>	<u>EVALUATION FONCIERE</u>	<u>PAGE 3 EVALUATION LOCATIVE</u>	<u>NOMBRE D'EMPLOYES</u>
LAURENTIAN FURNITURE INC.	38-29	MAGASIN MEUBLES	734 BOUL. LABELLE		\$ 4,515.00	3
DELTA REALTIES LTD.	38-29	BUREAU	736 BOUL. LABELLE		nil	2
HANCOCK TIRE LIMITED	81-40	GARAGE	3930 BOUL. SAMSON		1,250.00	9
NIAGARA FINANCE CO. LTD.	38-29-1	FINANCE	750 BOUL. LABELLE		nil	3
SALOIS AUTO LTEE.	39-29	ENTREPOT AUTOS	369, 83e AVENUE		2,290.00	1
NICK GIANNONE INC.	45-5	ASPHALTE	23, 88e AVENUE		nil	9
TOWN & COUNTRY CLEANERS LTD.	49-23	NETTOYEUR	4227 BOUL. SAMSON		855.00	2
CANTOR'S BAKERY LTD.	49-23	PATISSERIE	4229 BOUL. SAMSON		855.00	3
SAMSON BLVD. DELICATESSEN & DAIRY INC.	49-23	RESTAURANT	4231 BOUL. SAMSON		nil	4
LAVAL LUMBER & BUILDERS SUPPLY CO. LTD.	76-6,7	MATERIAUX DE CONSTRUCTION	3939 BOUL. LEVESQUE		4,795.00	10
QUINCAILLERIE CHOMEDEY LTEE.	76-27	QUINCAILLERIE	4087 BOUL. LEVESQUE		870.00	3
ARMAND QUERIN AUTOMOBILES	76-37	GARAGE	4219 BOUL. LEVESQUE		1,595.00	3
CARISTRAP CORP.	76-112	MANUFACTURE	3866 BOUL. LEVESQUE		3,150.00	20
GARAGE DESJARDINS & FRERES INC.	81-1	GARAGE	3923 BOUL. SAMSON		1,990.00	6
BANQUE PROVINCIALE DU CANADA	22-2,3	BANQUE	201 BOUL. LABELLE		2,960.00	17
BANQUE CANADIENNE NATIONALE	22-14	BANQUE	409 BOUL. LABELLE		2,605.00	6
NOMBRE D'EMPLOYES						693

CITE DE CHOMEDEYPAGE 4RELEVÉ DES PRINCIPALES COMPAGNIESQUARTIER ST-MARTINAU 22 AOUT 1963

<u>NOM DE LA COMPAGNIE</u>	<u>FICHE</u>	<u>NATURE DE L'ENTREPRISE</u>	<u>ADRESSE</u>	<u>EVALUATION FONCIERE</u>	<u>EVALUATION LOCATIVE</u>	<u>NOMBRE D'EMPLOYES</u>
VALMONT OIL LTD.	58-41	BUREAU	3812 NOTRE DAME		(NIL)	10
HOUSEHOLD FINANCE CORP.	58-48	BUREAU	3860 NOTRE DAME		(NIL)	6
CHOMEDEY CLEANER INC.	58-48	BUREAU	3860 NOTRE DAME		(NIL)	8
GENERAL ALARM CORP. LTEE.	58-48	BUREAU	3860 NOTRE DAME		(NIL)	
MILLWORK & LUMBER CO. LTD.	128-2	ENTREPOT	960 ST-ANTOINE		\$ 920.00	6
DEBONNAIRE LTD.	165-3-10	MERCERIE HOMMES	915 BOUL. LABELLE		\$13,750.00	3
STEINBERG LTD.	165-2	MARCHE GEANT	1001 BOUL. LABELLE		\$44,975.00	107
TORINS LTD.	165-3-1	VETEMENTS POUR DAMES	999 BOUL. LABELLE		\$ 5,145.00	4
FRAN'S DRESS SHOP INC.	165-3-1	VETEMENTS POUR DAMES	981 BOUL. LABELLE		\$ 6,470.00	6
WOOLWORTH'S LTD.	165-3-6	MAGASIN A RAYON	951 BOUL. LABELLE		\$24,640.00	30
REITMAN'S INC.	165-3-7	VETEMENT POUR DAMES	945 BOUL. LABELLE		\$ 8,965.00	8
OSLIND'S LTD.	165-3-7	VETEMENT POUR DAMES	937 BOUL. LABELLE		\$ 7,840.00	4
LEWIS & SONS INC.	165-3-7	CHAUSSURES	933 BOUL. LABELLE		\$ 7,840.00	4
AGNEW SURPASS LTD.	165-3-7	CHAUSSURES	929 BOUL. LABELLE		\$ 7,840.00	5
TRANS-CANADA SHOES LTD.	165-3-7	<del>CHAUSSURES</del>	925 BOUL. LABELLE		\$ 6,470.00	6
RAMSLEY SILK & WOOLENS LTD.	165-3-7	MARCHANDISE A LA VERGE	923 BOUL. LABELLE		\$ 6,470.00	3

.../5

RELEVÉ DES PRINCIPALES COMPAGNIES

<u>NOM DE LA COMPAGNIE</u>	<u>FICHE</u>	<u>NATURE DE L'ENTREPRISE</u>	<u>ADRESSE</u>	<u>EVALUATION FONCIERE</u>	<u>Page 5</u> <u>EVALUATION LOCATIVE</u>	<u>NOMBRE D'EMPLOYES</u>
WISE BROS. LTD.	165-3-12	MAGASIN A RAYON	911 Boul. Labelle		\$27,690.00	32
MAISON DE CHOIX INC.	165-3-12	VETEMENTS POUR DAMES	Boul. Labelle		7,690.00	3
STEINBERG LTD.	165-5	MARCHE GEANT	901 Boul. Labelle	\$427,340.00	48,375.00	94
FAISAN BLEU INC.	165-6	HOTEL & RESTAURANT	1201 Boul. Labelle	\$312,715.00	(nil)	21
CANADIAN TIRE CORP.	165-8	ACCESSOIRES D'AUTOS	1205 Boul. Labelle		11,515.00	27
METROPOLITAN LIFE INS.CO.	165-8	ASSURANCE	1215 Boul. Labelle		(nil)	29
LOMBANK FINANCE LTD.	165-8	FINANCE	1215 Boul. Labelle		(nil)	10
LOYAL PETROLEUM INC.	165-9	STATION SERVICE	1241 Boul. Labelle		4,180.00	1
CHOMEDEY ASPHALTE LTEE	165-14	BUREAU	1369 Boul. Labelle		(nil)	17
JUTEAU AUTOMOBILE LTEE	165-55,57	PIECES USAGEES	2055 Boul. Labelle		3,195.00	5
BUFFALO STONE LTD.	165-62	MANUFACTURE PIERRE	2099 Boul. Labelle		2,875.00	9
ST-LAURENT PETROLEUM INC.	165-117	DEPOT HUILE	1360 Boul. Labelle		(nil)	2
VAL-MARTIN MOTORS LTD.	165-118	DEPOSITAIRE AUTOS	1400 Boul. Labelle		11,360.00	30
UNITED TRANSMISSION LTD.	165-132	GARAGE	1600 Boul. Labelle		680.00	1
VAL MARTIN SWIMMING POOL INC.	165-155	CONST. DE PISCINES	2000 Boul. Labelle		3,050.00	100
PAUL DUBE & FILS LTEE	165-158	EXCAVATION	807 Boul. Labelle		(\$3,530.00)	9
MAURICE VAILLANCOURT LTEE	165-160	GARAGE	2032 Boul. Labelle	\$77,670.00	715.00	21
A.D. ELECTRIC INC.	166-90,91	ELECTRICIEN	3576 Souvenir		(nil)	3



RELEVÉ DES PRINCIPALES COMPAGNIES

<u>NOM DE LA COMPAGNIE</u>	<u>FICHE</u>	<u>NATURE DE L'ENTREPRISE</u>	<u>ADRESSE</u>	<u>EVALUATION FONCIERE</u>	<u>EVALUATION LOCATIVE</u>	<u>NOMBRE D'EMPLOYES</u>
JEAN LOUIS LE SAUX LTEE	166-90	ELECTRICIEN	3570 SOUVENIR		(NIL)	15
CHOMEDEY CABLE VISION INC	166-100	ANTENNES	3730 SOUVENIR		(NIL)	0
LAVALLEE & FRERES LTEE.	166-108	ENTREPRENEUR GENERAL	3860 SOUVENIR		(NIL)	59
AUTOBUS GALLAND INC.	166-109	AUTOBUS	3874 SOUVENIR		(NIL)	10
TOYLAND STATIONNERS INC.	166-123	MAGASIN JOUETS	4126 SOUVENIR		\$1,210.00	
BANQUE PROVINCIALE DU CANADA		BANQUE	1500 BOUL. LABELLE			8
BANQUE D'EPARGNE & DISTRICT DE MONTREAL	58-48	BANQUE	3870 NOTRE DAME	\$191,800.00	\$2,800.00	12
BANQUE CANADIENNE NATIONALE	130-26	BANQUE	3959 BOUL. ST. MARTIN	\$ 15,030.00	\$1,910.00	8
BANQUE ROYALE DU CANADA	165-3-1	BANQUE	997 BOUL. LABELLE		\$7,840.00	21
MARBLE CONST. (MON-MART)	165-79	MAGASIN	930 BOUL. LABELLE	800,850.00		105
MIRACLE MART	165-4	MAGASIN	1101 BOUL. LABELLE	959,650.00		170
<hr/>						
NOMBRE D'EMPLOYES						1032

.../17

CITE DE CHOMEDEYPAGE 7RELEVÉ DES PRINCIPALES COMPAGNIESQUARTIER RENAUDAU 22 AOÛT 1963

<u>NOM DE LA COMPAGNIE</u>	<u>FICHE</u>	<u>NATURE DE L'ENTREPRISE</u>	<u>ADRESSE</u>	<u>EVALUATION FONCIERE</u>	<u>EVALUATION LOCATIVE</u>	<u>NOMBRE D'EMPLOYES</u>
MONTREAL CONST' SUPPLY & EQUIPMENT LTD.	30-1	LOCATION D'EQUIPEMENT	1965 MONTEE ST.AUBIN	\$288,250.00	\$17,865.00	70
H. MARANDA INC.	30-1	ARMURIER	1975 MONTEE ST.AUBIN		\$ 2,880.00	5
B & D TRANSPORT INC.	62-2	GARAGE PRIVE	19 DUBE		\$ 1,965.00	6
NORMONT QUARRIES LTD.	70-2 à 8	CARRIERE	DES LAURENTIDES	\$373,320.00	\$31,735.00	30
A. BILLET LTEE.	70-47 à 52	CARRIERE	1585 DES LAURENTIDES	\$255,400.00	\$21,710.00	210
BEAUCEVILLE FLOORING INC.	70-62	ENTREPOT	1370 DES LAURENTIDES	\$ 34,590.00	\$ 2,640.00	4
LAURENTIDE DISPLAY INC.	70-64	IMPRIMERIE	1414 DES LAURENTIDES		\$ 1,950.00	5
LAURENTIEN AUTOMOBILE INC.	70-64, 65	GARAGE	1424 DES LAURENTIDES		\$ 3,140.00	4
POULIOT AUTOMOBILE INC.	70-96	GARAGE	1940 DES LAURENTIDES		\$ 4,615.00	8
VITRERIE CLAVEAU INC.	78-95, 96	VITRERIE	35 ST MARTIN		\$ 1,375.00	11
ELMAC CO. LTD.	79-6	ENTREPOT	751 SALABERRY		\$ 2,950.00	14
BIGRAS EXCAVATION INC.	79-3	GARAGE PRIVE	2270 BOUL. FORTIN		\$ 3,630.00	26
MARSHALL STEEL CO. LTD.	79-2	INDUSTRIE	7 MARSHALL	\$109,400.00	\$ 9,300.00	43
LAVAL READY MIX INC.	114-12 à 15	BETONNIERE	100 CH. DE LA STATION	14,565.00	\$ 1,940.00	10

.../8

CITE DE CHOMEDEY

PAGE 8

RELEVÉ DES PRINCIPALES COMPAGNIES

QUARTIER RENAUD

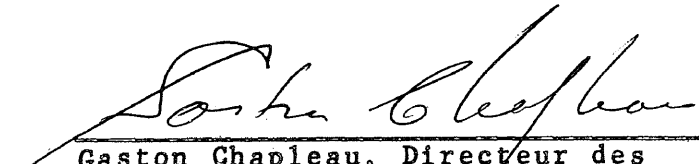
AU 22 AOUT 1963

<u>NOM DE LA COMPAGNIE</u>	<u>FICHE</u>	<u>NATURE DE L'ENTREPRISE.</u>	<u>ADRESSE</u>	<u>EVALUATION FONCIERE</u>	<u>EVALUATION LOCATIVE</u>	<u>NOMBRE D'EMPLOYES</u>
MC NAMARA CONST. LTD.	118-25	COUR A MACHINERIE	2785 CH. ST. ELZEAR	\$48,225.00	\$4,100.00	31
ONTARIO BUILDING MATERIAL LTD.	79-5	INDUSTRIE	735 SALABERRY		\$7,125.00	25
ATELIERS DE MENUISERIE LAURENTIDE	14-24	ATELIER	2520 BOUL. LABELLE	\$30,790.00	\$2,310.00	25
FARMER'S MARKET	78-112	MAGASIN	3500 BOUL. ST. MARTIN	496,150.00		10

---

NOMBRE D'EMPLOYES 527

CITE DE CHOMEDEY

  
Gaston Chapleau, Directeur des  
Services et Greffier.

## RELEVÉ DES TRAITEMENTS PAYÉS

## AUX EMPLOYÉS DE LA CITE

NOM DE L'OFFICIER	Traitement annuel 1/1/64	fr. de rep. présentation annuels	all. hebd. d'auto.	aug. annuelles stat. 1/1/65
G. Chapleau	\$10,000.	\$ 2,500.	--	\$500.00
J.G. Bélieveau	6,500.	2,000.	--	500.00
G.A. Lacouture	11,500.	--	--	500.00
R. Fontaine	7,280.	1,560.	--	500.00
Y. Lachapelle	10,000.	--	\$20.00	500.00
M. Nadeau	11,500.	--	20.00	500.00
J.P. Lépine	10,500.	--	20.00	500.00
R. Dion	6,000.	1,560.	--	300.00
M. Bonhomme	5,720.	780.	--	300.00
M. Raizenne	5,980.	--	--	300.00
R. Gamache	5,200.	520.	--	250.00
R. Gariépy	12,000.	3,500.	20.00	--
L. Morency	7,300.	--	40.00	300.00
R. Sigouin	5,980.	--	--	300.00
E. Fontaine	5,720.	--	--	300.00
M. Goyer	5,720.	--	--	300.00
R. Major	4,836.	--	--	250.00
Z. Clermont	5,200.	--	--	250.00
H. Matte	5,980.	--	--	300.00
J.L. Renaud	5,200.	--	--	250.00
J.P. Carrière	4,420.	--	--	250.00
A. Jutras	4,100.	--	20.00	200.00
J.E.A. Houle	6,000.	--	20.00	300.00
J.P. Banville	5,200.	--	30.00	--
A. Meissner	2,300.	--	--	--
P. Marquis	1,800.	--	--	--
D. Taylor	7,020.	--	20.00	--